

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

C O U R S U P É R I E U R E
(En matière de faillite)

No : 500-11-026695-052
500-11-026696-050
500-11-026692-059
500-11-026693-057
500-11-026694-055

**DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE
DE :**

**ÉLIZABETH DEUX
NORBOURG GROUPE FINANCIER INC.
NORBOURG GESTION D'ACTIFS INC.
GESTION D'ACTIFS PERFOLIO INC.
FONDS ÉVOLUTION INC.
ASCENSIA CAPITAL INC.**

Débitrices

c.

RSM RICHTER INC.

Syndic

COMPARUTIONS :

Me DENIS ST-ONGE

Me PATRICE BENOÎT

Procureurs du syndic RSM Richter inc.

M. GILLES ROBILLARD

Représentant du syndic RSM Richter inc.

**INTERROGATOIRE SELON L'ARTICLE 163 DE LA
LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ
DE M. VINCENT LACROIX
ENTENDU LE 13 NOVEMBRE 2006**

VOLUME 3

<u>TABLE DES MATIÈRES</u>		
		<u>PAGE</u>
<u>TÉMOIN</u> :		
	VINCENT LACROIX	
	Interrogé par Me Denis St-Onge	4
 <u>LISTE DES ENGAGEMENTS</u> 		
E-9	Vérifier si M. Fragasso touchait un salaire pour la période entre mai 2004 et juillet 2004 et dans l'affirmative, indiquer qui lui versait son salaire	17
E-10	Fournir copie de certains spécimens (les plus importants) d'états de transferts de Northern Trust à la Banque de Montréal, adressés à Éric Asselin et Jean Cholette	49
 <u>LISTE DES PIÈCES</u> 		
VL-19	Liste de numéros de compte de Maxima Capital inc.	6
VL-20	Chèques qui ont été faits à Ventilation RSR ou monsieur Simoneau, au cours de l'année 2000	6
VL-21	Calcul manuscrit fait par Vincent Lacroix, intitulé TD Investpro	7
VL-22	En liasse, comptes de dépenses de monsieur Fragasso pour les mois de septembre, octobre et décembre 2004	24

LISTE DES PIÈCES

(suite)

VL-23	États financiers de Norbourg Gestion d'Actifs au 30 juin 2004	54
VL-24	États financiers de Norbourg Groupe Financier inc., au 30 juin 2004	55
VL-25	États financiers de Norbourg International en date du 30 juin 2004	63
VL-26	États financiers de Norbourg Capital au 30 juin 2004	63
VL-27	En liasse, deux projets de contrats de prêt de 4 M\$: un portant la date du 1er mars 1995 et l'autre du 1er mars 2005	123
VL-28	États de compte de UBS Wealth Management	125
VL-29	Projet de contrat de prêt entre Georges Julmy, comme prêteur, et M. Lacroix comme emprunteur	148
VL-30	États financiers de Tercio Trust au 31 Décembre 2002	149

1 **L'AN DEUX MILLE SIX**, ce treizième (13^e) jour du
2 mois de novembre, A COMPARU :

3
4 **VINCENT LACROIX**, né le 11 janvier 1967, domicilié
5 au 15, rue Dagobert à Candiac, Québec;

6
7 **LEQUEL** affirme solennellement dire la vérité aux
8 questions qui lui sont posées :

9
10 **INTERROGÉ PAR Me DENIS ST-ONGE,**

11 **Procureur du Syndic :**

12 Alors il s'agit de la continuation de
13 l'interrogatoire débuté les 24 et 25 octobre 2006,
14 et, comme pour la dernière fois, monsieur Lacroix
15 m'a indiqué qu'il désirait que l'on consigne dans
16 la transcription, qu'il demande la protection en
17 vertu de l'article 5 de la *Loi de la preuve au*
18 *Canada* et toute autre protection en vertu des
19 chartes.

20 Q C'est bien ça, Monsieur Lacroix?

21 R Oui, Maître St-Onge.

22 Q Alors, la dernière fois, il y avait une série
23 d'engagements qui avaient été pris, que l'on
24 retrouve principalement lors du premier
25 interrogatoire du 24 octobre - il y en avait pour

1 le deuxième aussi mais ça n'a pas été, pour la
2 journée du 25, mais ça n'a pas été consigné
3 officiellement, on y reviendra tantôt. Alors le
4 premier c'était, fournir, si possible, les numéros
5 de compte pour les placements personnels faits par
6 l'entreprise de Maxima et d'Investpro. Est-ce que
7 vous les avez obtenus?

8 R Alors, j'ai parlé plusieurs fois à Ernst & Young
9 depuis que nous nous sommes rencontrés. Or,
10 évidemment, je leur ai demandé de l'information
11 sur certains comptes de Maxima. Donc, je vais vous
12 donner les numéros de compte... j'attends des
13 informations de la part de Ernst & Young.

14 Q Est-ce que je comprends que ce n'est pas
15 nécessairement complet?

16 R C'est que présentement, il y a plus de numéros
17 qu'il devrait y avoir de comptes, finalement, donc
18 parmi ces comptes, c'est l'information qu'on va
19 retrouver, que je vous ai discuté lors de
20 l'interrogatoire du 24 octobre.

21 Q O.K. On va produire, sous la cote VL-19...

22 Me PATRICE BENOÎT :

23 Alors sous VL-19, comme réponse à l'engagement
24 numéro 1, c'est un tableau qui s'intitule :
25 « Comptes chez Maxima Capital inc. » En fait,

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

c'est une liste de numéros de comptes.

VL-19 :

Tableau qui s'intitule : « Comptes chez Maxima
Capital inc. »

Me DENIS ST-ONGE :

Q Maintenant, le deuxième engagement c'était
« Vérifier l'apport monétaire de monsieur Robert
Simoneau dans NSF au cours de l'année 2000 ».

R J'ai fait le calcul. J'ai fait le calcul,
cependant je n'ai pas terminé de faire les
photocopies pour vous donner... ça ne devrait pas
tarder, ça a été assez laborieux faire le calcul,
donc l'apport, elle est négative. Au cours de
l'année 2000, monsieur Simoneau a repris certaines
sommés qu'il avait investies.

Q Le résultat net c'est quoi?

R Il est près de moins cent cinquante mille
(150 000 \$), si on parle d'apport, là, ou de
retrait.

Q Et vous allez nous remettre quoi? - qu'on va coter
sous VL-20 tout de suite.

R Je vais vous remettre prochainement les chèques
qui ont été faits à Ventilation RSR ou monsieur

1 Simoneau au cours de l'année 2000, comme
2 remboursement des avances ou des investissements
3 qu'il avait faits à l'intérieur de la firme.

4 Q O.K.

5
6 VL-20 :

7 Chèques qui ont été faits à Ventilation RSR ou
8 à M. Simoneau au cours de l'année 2000

9
10 Q L'engagement 3 était : « Vérifier le montant exact
11 qui a été transféré à partir du compte TD
12 Investpro à Norbourg NSF et s'il existe de la
13 documentation à cet effet. »

14 R Il existe de la documentation. Maintenant, j'ai
15 ici un calcul par année, par exercice, qui n'est
16 pas terminé malheureusement. Je n'ai pas eu le
17 temps de le terminer. Cependant, il devrait, avec
18 les pièces, être remis le plus rapidement
19 possible, il y a des photocopies. Donc, vous avez
20 les retraits et les dépôts à l'intérieur du compte
21 de TD Investpro. Il faut faire certains
22 ajustements, donc les retraits nets, parce qu'il y
23 a eu des retraits et des dépôts, je parle de
24 retraits nets, sont d'environ, entre la période
25 2000 et 2003, onze millions deux cent vingt-deux

1 mille (11,222 M\$). Cependant, on m'a demandé,
2 comme engagement, les sommes du compte TD qui
3 avaient été transférées à l'intérieur de Norbourg,
4 qui devraient tourner un peu plus autour de dix
5 millions (10 M\$).

6 Q O.K. Maintenant, on va coter ce document-là
7 temporairement sous VL-21. Est-ce que vous voulez
8 qu'on vous en fasse une copie?

9 R J'aimerais ça, oui, s'il vous plaît.

10 Q O.K. Et vous allez le compléter?

11 Me PATRICE BENOÎT :

12 Pour les notes, on peut l'intituler...

13 Me DENIS ST-ONGE :

14 Tableau manuscrit.

15 Me PATRICE BENOÎT :

16 Oui, calcul manuscrit fait par Vincent Lacroix,
17 qui s'intitule : « TD Investpro » qui est une
18 feuille blanche recto verso.

19 Me DENIS ST-ONGE :

20 Q C'est vous qui avez...

21 R Bien c'est à même les états de compte de TD.

22 Q Mais c'est votre écriture?

23 R Oui. Oui, oui c'est mon écriture, ça.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

VL-21 :

Calcul manuscrit fait par Vincent Lacroix
intitulé TD Investpro

Me DENIS ST-ONGE :

Q Alors l'engagement numéro 4 : « Fournir le nom des
trois compagnies dont Maxima avait fait les
financements privés. »

R Oui. Cogicom Corporation, GSI Technologie et
Atrium inc.

Q L'engagement numéro 7...

Me PATRICE BENOÎT :

Peut-être avant de compléter.

Q Cogicom, on sait c'est qui, mais GSI Technologie
c'est qui et ça faisait quoi? Est-ce qu'il y a des
liens particuliers entre vous et les représentants
de cette compagnie-là?

R Non, aucun. Ce qu'on m'avait demandé c'était les
trois financements privés qu'avait effectués
Maxima, les raisons pour lesquelles elle avait été
fermée en mai 2001. Donc, je n'ai aucun lien
personnel ou Norbourg, d'un point de vue
corporatif, avec GSI Technologie et Atrium.
Cependant, certains courtiers qui sont passés de
Maxima à Norbourg au cours de cette période-là,

1 avaient des liens. Certains de leurs clients
2 avaient investi dans ces firmes-là sous la forme
3 d'investissements privés.

4 Me DENIS ST-ONGE :

5 Q Et Cogicom, c'est la société d'informatique qu'on
6 connaît?

7 R Oui, tout à fait, qui est devenue Exactsoft.

8 Q L'engagement numéro 5 : « Fournir le détail de la
9 provenance des six fois 150 000 \$ qui étaient les
10 placements initiaux dans les six fonds mutuels. »

11 R Donc, je n'ai pas terminé le calcul. Alors
12 évidemment, il y a eu différentes sources, mais
13 j'ai ici le nombre de parts d'unités au cours de
14 décembre 2000. Vous avez ici le tableau qui donne
15 le nombre d'unités à une valeur de dix dollars
16 (10 \$) au 28 février 2001. Donc, il me reste à
17 combiner certains fichiers et je vous donnerai
18 l'information prochainement.

19 Q Parce que là je vois, par exemple, vous mettez
20 débentures convertibles, deux mille cinq cent
21 trente-huit (2 538 \$), c'est écrit à côté
22 « Trust ». Vous voulez dire quoi?

23 R Oui, c'est certains comptes également. Ça
24 répondait à une autre question d'un engagement
25 précédent, qui était : le numéro de certains

1 comptes au niveau du Trust Général. Donc, je suis
2 encore à la recherche de toute cette information-
3 là.

4 Q O.K. Donc, cet engagement-là, vous n'êtes pas en
5 mesure de nous donner l'information ce matin?

6 R Complète, ce matin.

7 Q Autrement que nous donner ça - on en fera une
8 copie, on ne le cotera pas pour l'instant. De
9 toute façon, ça ne dit pas grand-chose.

10 Me PATRICE BENOÎT :

11 Oui. On le fera avec tout le reste de la
12 documentation.

13 LE TÉMOIN :

14 Ça dit juste certaines sommes qui se retrouvaient
15 à l'intérieur. On faisait un décompte lors du
16 dernier interrogatoire, à savoir s'il y avait des
17 cent cinquante mille (150 000 \$) à l'intérieur de
18 chacun des fonds. Donc ça indique que non, il y a
19 certains fonds qui n'avaient pas de cent cinquante
20 mille (150 000 \$) au départ, au 28 mars 2001, mais
21 il y a d'autres fonds qui avaient beaucoup plus
22 que cent cinquante mille (150 000 \$) au 28 mars
23 2001.

24 Me DENIS ST-ONGE :

25 Q O.K. Alors on va attendre...

1 R Oui.

2 Q Alors, là, on est passé de l'engagement 5 à 7, je
3 ne sais pas pourquoi, mais...

4 R Je l'ai réalisé, je suis désolé, je n'ai pas vu
5 E-6.

6 Q Moi non plus, mais ce n'est pas grave. Vérifier
7 combien était sous gestion d'Opvest au 30 juin
8 2001.

9 R Ça c'est 5 ou 6?

10 Q C'est 7.

11 R Pardon?

12 Q C'est 7, il n'y a pas de 6.

13 R C'est 7, oui. Sept cent trente et un mille cinq
14 cent quatre-vingts et quarante-six cents
15 (731 580,46 \$). La question qui m'était demandée
16 pour cet engagement-là, c'était l'argent qu'on
17 retrouvait à l'intérieur du compte TD Investpro.
18 C'est le montant que je vous donne.

19 Me PATRICE BENOÎT :

20 Q Comment vous avez déterminé ce montant-là?

21 R À l'aide de l'état de compte TD Investpro au 30
22 juin 2001. Je n'ai cependant pas d'états de compte
23 de Northern Trust. Donc, peut-être que la réponse
24 est complète si les transferts ont été effectués à
25 cent pour cent (100%), peut-être que... Il

1 faudrait vérifier avec les montants qu'on pouvait
2 retrouver chez Northern Trust au 30 juin 2001.

3 Me DENIS ST-ONGE :

4 Q Je regarde, là, si on retourne à l'interrogatoire
5 à la page 116, dans le projet de transcription :
6 au 30 juin 2000, vous aviez cinq millions (5 M\$)
7 sous gestion. Au 30 juin 2001, vous nous dites que
8 c'est sept cent trente et un mille cinq cent
9 quatre-vingts et quarante-six (731 580,46 \$). Où
10 est passée la différence?

11 R Il y a eu certains transferts qu'on a expliqués au
12 cours de l'interrogatoire, qui ont été faits à
13 l'intérieur de Norbourg, dont on peut retrouver à
14 la pièce, à un des engagements que je vous ai
15 remis, et la différence c'est les pertes de
16 rendement.

17
18 (DISCUSSION HORS DOSSIER)

19
20 Me PATRICE BENOÎT :

21 Alors, après la courte discussion hors dossier
22 pour ce qui est de l'engagement numéro 6, qui est
23 formulé clairement à la page 112 des projets de
24 transcription - Monsieur Lacroix, on va vous
25 laisser le regarder puis nous revenir dès que

1 possible avec la réponse là-dessus.

2 R Parfait.

3 Me DENIS ST-ONGE :

4 Q On s'était quitté, la dernière fois, en parlant de
5 monsieur Fragasso.

6 R Excusez-moi, Maître St-Onge. E-8, comme
7 engagement, j'aimerais avoir des explications. On
8 me l'a demandé mais je crois que c'est le même. Il
9 y a un engagement précédent qui semble être la
10 même question. Juste pour être certain qu'on
11 termine l'ensemble des engagements.

12 Me PATRICE BENOÎT :

13 Alors clarification; effectivement, monsieur
14 Lacroix nous fait remarquer, et c'est exact, quand
15 il va nous fournir la réponse à l'engagement E-5,
16 on devrait retrouver, nécessairement là-dedans, la
17 réponse à l'engagement E-8. Donc, les deux vont
18 ensemble.

19 Me DENIS ST-ONGE :

20 Q On s'était quitté la dernière fois en parlant de
21 monsieur Fragasso. En relisant les portions de
22 l'interrogatoire, j'ai remarqué que vous vous
23 étiez engagé, sans que ce soit pris comme des
24 engagements formels, à vérifier certaines choses,
25 dont, notamment, qui a payé le salaire de monsieur

1 Fragasso, là, de janvier 2004 à août 2004. Vous
2 m'avez dit : « Je vais vérifier. » Est-ce que vous
3 avez eu l'occasion de vérifier?

4 R Jusqu'à la transaction de l'achat de Capital
5 Teraxis pour un dollar (1 \$), qui s'est fait au
6 mois de mai, c'est Capital Teraxis qui payait
7 monsieur Fragasso.

8 Q O.K.

9 R Après - et là ça nous mène jusqu'aux élections.
10 Après les élections, à partir, je ne peux pas vous
11 donner la date précise, mais à partir du mois de
12 juin 2004, Fonds Évolution a versé un salaire à
13 monsieur Fragasso sur la base de cent vingt mille
14 (120 000 \$) par année, avec compte de dépenses,
15 là. L'entente qui l'a mené, finalement, d'un point
16 de vue salarial, jusqu'en août 2005.

17 Q Est-ce que je comprends que pendant la période de
18 la date d'acquisition, là, qui est quelque part
19 début avril 2004 jusqu'à la fin juin 2004 pendant
20 la campagne électorale, monsieur Fragasso ne
21 touchait pas de salaire de Teraxis ni de Évolution
22 ou d'une société du Groupe Norbourg?

23 R C'est la partie que je n'ai pas encore de réponse.
24 C'est les deux mois qui est une zone grise
25 présentement dans la séquence des payes que j'ai

1 vues. J'ai vu des payes à partir de fin juin,
2 début juillet 2004, mais je n'ai pas vu, je ne
3 vois pas encore de paye entre mai, entre le moment
4 où on fait l'acquisition de Capital Teraxis et la
5 fin du mois de juin. Je cherche ces réponses.

6 Q O.K. Est-ce qu'il avait un bureau à sa
7 disposition, à Québec ou à Montréal?

8 R Oui, au 700, boulevard Lebourgneuf, qui était le
9 siège social de Fonds Évolution inc.

10 Q O.K.

11 R Son siège était là. C'est-à-dire son bureau de
12 travail, excusez.

13 Me PATRICE BENOÎT :

14 On peut peut-être prendre comme engagement numéro
15 9 - on était rendu là - le fait de vérifier si
16 effectivement monsieur Fragasso touchait un
17 salaire et, si oui, payé par qui, pour la période
18 entre mai 2004 et juillet 2004, les deux mois qui
19 sont la zone grise dont vous parliez tantôt.

20 R Parfait.

21 Q Entre l'acquisition de Teraxis au mois de mai, et
22 la fin de la campagne électorale pour monsieur
23 Fragasso.

24 Donc, ça va être l'engagement numéro 9.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

E-9 :

Vérifier si M. Fragasso touchait un salaire pour la période entre mai 2004 et juillet 2004 et dans l'affirmative, indiquer qui lui versait son salaire

LE TÉMOIN :

Mais si je peux me permettre, les réponses vont se trouver à l'intérieur de tout ce qui est les données comptables des sociétés. C'est beaucoup plus facile à vérifier de ce côté-là que de mon côté. En tout cas, je vais faire les recherches.

Me PATRICE BENOÎT :

Alors on va regarder, on va se prendre une note puis on va faire la vérification dans les registres comptables, puis si on trouve la réponse on vous avisera pour ne pas que vous cherchiez inutilement.

M. GILLES ROBILLARD :

Pour quelle période, ça?

Me PATRICE BENOÎT :

C'est de mai 2004 à, grosso modo, juillet ou août 2004.

(DISCUSSION HORS DOSSIER)

1 Me DENIS ST-ONGE :

2 Q Vous nous avez parlé, la dernière fois, des deux
3 avances de cent cinquante mille dollars
4 (150 000 \$) faites à monsieur Fragasso, une à
5 monsieur Fragasso et l'autre à l'ordre de
6 Fragesco. Est-ce que vous avez eu des discussions
7 avec lui quant au remboursement de ces sommes-là?

8 R Non.

9 Q Pourquoi?

10 R Un, je crois qu'il y a eu certaines choses assez
11 mouvementées qui ont fait en sorte qu'il y a eu
12 plusieurs discussions mais pas vraiment celles qui
13 étaient faites au niveau de Fragesco. Au niveau du
14 premier montant, si on prend le premier cent
15 cinquante mille (150 000 \$) qui a été fait, je
16 pense, en mars 2004, c'était définitif qu'il y
17 avait une certaine avance. Puis au cours de la
18 période, dépendamment de la tournure des
19 événements avec Teraxis et Évolution, il aurait pu
20 y avoir une transformation en bonus, mais la
21 majeure partie était une avance. Ça, je me
22 souviens de la discussion au Grand Café, là, à ce
23 moment-là, mais...

24 Q Une discussion entre qui et qui?

25 R Moi et monsieur Fragasso.

1 Q O.K. Et il n'a jamais été question de modalité de
2 remboursement?...

3 R Bien c'était à même, c'était à même... à un moment
4 donné, il y avait une question, c'est parce que
5 tout était - comment je pourrais bien m'exprimer -
6 dans le buffet. Dans le sens, il y avait une
7 question d'actionnariat à un moment donné pour
8 Fonds Évolution, il y avait une question de hausse
9 salariale, il y avait une question de bonus, donc
10 en attendant, ce qui a été fait, c'est une avance
11 de cent cinquante mille (150 000 \$) qui a été
12 faite en mars 2004, du compte de NSF La Prairie à
13 monsieur Fragasso.

14 Q Puis il y en a eu une seconde de cent cinquante
15 mille (150 000 \$) en 2005, à Fragesco?

16 R À Fragesco. Et à ce moment-là, moi, je me
17 souviens, on a eu plusieurs discussions au cours
18 de l'année 2004 et monsieur Fragasso n'avait pas
19 mis à l'intérieur de sa déclaration d'impôts -
20 quand il mentionne qu'un cent cinquante mille
21 (150 000 \$) était versé comme bonus, n'a pas mis à
22 l'intérieur de sa déclaration d'impôts 2004, le
23 bonus, comme il le dit, de cent cinquante mille
24 (150 000 \$).

1 Q Est-ce que monsieur Fragasso vous a demandé
2 d'autres sommes d'argent?

3 R Je n'ai pas terminé de vérifier. La plupart des
4 sommes qui ont été demandées de la part de
5 monsieur Fragasso ont été, lorsqu'on parle des
6 deux prêts ou avances de cent cinquante mille
7 (150 000 \$), il y a eu des sommes que je n'ai pas
8 réussi à concilier au cours de la période
9 électorale entre mars, son investiture et
10 l'élection à la fin juin 2004. Je sais qu'il y a
11 eu beaucoup de montants de versés à lui
12 personnellement ou au parti. Mais par contre, je
13 n'ai pas réussi à concilier parce que je n'ai pas
14 l'ensemble des chèques, et je n'ai jamais vérifié
15 ses comptes de dépenses, qui étaient assez
16 substantiels. Donc, je ne peux pas vous dire à
17 quelle période ou quel montant que j'ai versé ou
18 pas versé à monsieur Fragasso.

19 Q Est-ce que monsieur Fragasso avait un bureau à
20 Montréal?

21 R Il avait un appartement à Montréal.

22 Q J'ai les comptes de dépenses de monsieur Fragasso,
23 des extraits de comptes de dépenses pour le mois
24 de septembre 2004, octobre 2004 et décembre 2004,
25 où on voit un montant qui est réclamé à même les

1 remboursements de dépenses. C'est écrit : « Loyer
2 de Montréal, sept cent cinquante-deux dollars
3 (752 \$). » Je vous exhibe le compte du mois de
4 septembre 2004, c'est la deuxième ligne en haut.

5 R Oui, je le vois.

6 Q La même chose pour octobre et décembre. Je n'ai
7 pas celui de novembre, mais je présume que
8 novembre ça devrait être pareil, mais je ne l'ai
9 pas avec moi, là. Je vous montre les deux autres.
10 Est-ce que vous êtes au courant du remboursement
11 de cette dépense pour du loyer, pour un
12 appartement à Montréal?

13 R Non. J'étais au courant qu'il avait un appartement
14 à Montréal, mais je n'étais pas au courant qu'on
15 remboursait ses frais d'appartement à Montréal ou
16 que Norbourg ou que....

17 Q Il était où cet appartement-là, le savez-vous?

18 R Aucune idée.

19 Q Ce n'était pas celui au-dessus du Grand Café?

20 R Non, non, non, non. Je sais qu'à un moment
21 donné...

22 Q Pourquoi vous lui payiez du loyer à Montréal, vous
23 ne le savez pas du tout ou?...

24 R Écoutez, je sais que monsieur Fragasso avait
25 beaucoup d'activités professionnelles à Montréal.

1 Q Pour Norbourg ou pour d'autres choses?

2 R Ah, pour ce qui était toute activité reliée comme
3 président de l'IFIC, tout ce qui était pour
4 Norbourg et en dehors de Norbourg. Je dirais
5 surtout, probablement, en dehors de Norbourg, pour
6 ses activités à Montréal. Au CFIC pour l'IFIC,
7 souvent lorsqu'il... je me souviens un soir, après
8 un vol de Toronto-Montréal, il couchait à son
9 appartement à Montréal avant de retourner à Québec
10 le lendemain. Donc, je savais qu'il avait un
11 appartement. Maintenant, pour ce qui est des
12 dépenses remboursées, je n'étais pas au courant.

13 Q Qui est-ce qui les approuvait ces dépenses-là?

14 R C'est une bonne question. D'après moi, les comptes
15 étaient envoyés au département de comptabilité,
16 qui l'approuvait par la suite? Je me souviens
17 d'avoir signé des chèques pour avoir remboursé les
18 dépenses de monsieur Fragasso, mais je n'ai jamais
19 vu ce type d'état de compte là. Donc, je savais
20 que les chèques étaient pour le remboursement de
21 certaines dépenses dans l'emploi de monsieur
22 Fragasso.

23 Q Les états de compte que j'ai vus, pour la période
24 subséquente à 2004, c'est-à-dire que j'en ai vu
25 quelques-uns en 2005, et on ne voit pas

1 l'appartement, la dépense d'appartement de
2 monsieur Fragasso en 2005. Vous ne pouvez pas nous
3 dire pourquoi?

4 R Non. Vous me l'apprenez.

5 Q Vous n'avez pas été mêlé aux décisions qui ont été
6 prises à cet égard là?

7 R Moi, monsieur Fragasso, de ce que j'en sais,
8 jusqu'à la période de l'été 2005, il avait un
9 appartement à Montréal, il continuait à coucher à
10 un appartement à Montréal. Maintenant, est-ce que
11 c'est le même appartement, je ne peux pas vous le
12 dire.

13 **Me PATRICE BENOÎT :**

14 Q Est-ce que je fais erreur, mais pendant la même
15 période, vous nous aviez dit lors des premiers
16 jours de l'interrogatoire, que monsieur Fragasso
17 n'avait même pas de bureau au sein des locaux de
18 Norbourg à Montréal?

19 R Non, il n'avait pas de bureau au sein des locaux
20 de Norbourg. Le seul bureau qu'il avait, il était
21 à Québec au 700, boulevard Lebourgneuf.

22 **Me DENIS ST-ONGE :**

23 Q Et encore une fois, là, la personne responsable de
24 l'approbation des comptes de dépenses, c'était
25 qui?

1 R C'est une bonne question. Écoutez, habituellement
2 les comptes de dépenses, je signais les chèques ou
3 on me faisait part des transferts qui étaient
4 faits, parce que souvent il y avait également des
5 transferts électroniques pour le remboursement de
6 certaines dépenses, que ce soit des courtiers en
7 région ou qui ne pouvaient pas nous le produire,
8 mais on avait un état de compte, un compte de
9 dépenses, mais je ne peux pas vous dire qui le
10 vérifiait à l'intérieur de Norbourg,
11 malheureusement.

12 Me PATRICE BENOÎT :

13 On va produire, en liasse, comme pièce VL-22 les
14 trois comptes de dépenses de Michel Fragrasso dont
15 on vient de parler, ceux de septembre, octobre et
16 décembre 2004.

17
18 VL-22 :

19 En liasse, comptes de dépenses de monsieur
20 Fragrasso pour les mois de septembre, octobre
21 et décembre 2004

22
23 Q Le bureau de Québec de monsieur Fragrasso, est-ce
24 que c'est Norbourg qui le payait ou c'était une
25 dépense qu'il assumait lui-même parce qu'il s'en

1 servait pour autre chose que Norbourg?

2 R Bien, premièrement, le bureau c'était le bureau de
3 Fonds Évolution inc. C'était le siège social de
4 Fonds Évolution, qui était au 700, boulevard
5 Lebourgneuf, et ce que j'ai su par après, c'est
6 qu'effectivement il y avait d'autres activités, le
7 bureau avait servi à d'autres activités que les
8 opérations de Fonds Évolution. C'est parce que
9 c'est un très grand bureau qui était libre. Il y
10 avait seulement que madame Paulin et monsieur
11 Fragasso à ce bureau, pendant une longue période
12 de temps.

13 Q À quelle autre activité vous avez appris que ça
14 avait servi?

15 R Bien j'ai appris, je me souviens que lorsqu'il est
16 passé au Point, en septembre 2005, j'ai appris que
17 monsieur Bellemare, qui était alors à la course
18 pour la mairie de Québec, avait fait des réunions
19 au bureau de Fonds Évolution et j'en savais rien,
20 ça.

21 Me DENIS ST-ONGE :

22 Est-ce qu'on va le produire?

23 Me PATRICE BENOÎT :

24 C'est fait.

1 Me DENIS ST-ONGE :

2 C'est fait.

3 Q Je présume que vous n'êtes pas en mesure de nous
4 indiquer si avant avril 2004, Capital Teraxis
5 assumait cette dépense de monsieur Fragasso pour
6 le loyer à Montréal?

7 R J'ai aucune idée.

8 Q Vous avez aucune idée?

9 R Aucune.

10 Q Vous nous avez dit la dernière fois, à quelques
11 reprises, vous avez témoigné de votre
12 insatisfaction de la transaction, de l'acquisition
13 de Capital Teraxis. Aujourd'hui, qu'est-ce que
14 vous pouvez nous dire là-dessus?

15 R Beaucoup de choses. C'est parce que je me souviens
16 qu'on avait parlé d'une certaine partie de la
17 transaction, on peut repartir - je ne sais pas à
18 quel moment vous voulez repartir.

19 Q Non, mais vos conclusions sur la transaction de
20 Capital Teraxis, quand vous la regardez avec le
21 recul.

22 R Oh! Ça a été une grande erreur.

23 Q Pourquoi?

24 R Une grave erreur. Un, on n'avait pas l'expérience
25 et, je vous dirais, probablement l'équipe en place

1 pour intégrer une si grande firme, en termes de
2 nombre de représentants et tout l'aspect qu'on
3 pouvait retrouver dans certaines opérations du
4 groupe Teraxis. Je vous donne un exemple : on a
5 fait une vérification diligente du réseau.
6 Cependant, on s'est aperçu après qu'il y avait
7 plusieurs points qui étaient déficients d'un point
8 de vue réglementaire, dont les placements privés,
9 qu'on avait parlé la dernière fois, au sein du
10 réseau de distribution qui, d'ailleurs, ces
11 placements-là avaient été approuvés par le conseil
12 d'administration de Teraxis, ce qui était une
13 grave erreur en soi et une irrégularité, si on
14 veut, par rapport au domaine réglementaire.

15 Notre inexpérience du côté des fonds de fonds et
16 des fonds clone nous a fait réaliser que si à
17 l'époque nous avions eu l'expérience, on aurait
18 immédiatement vu certaines lacunes majeures, dont
19 je suis... Je suis toujours à l'intérieur des
20 calculs pour retrouver vraiment ce qui manquait à
21 l'intérieur de ces fonds-là.

22 Donc, ça a été une grave erreur de notre part.
23 Mais je réalise également aujourd'hui qu'il n'y en
24 avait pas d'acheteur, qu'on était les seuls
25 acheteurs pour le réseau Teraxis et les fonds.

1 Q O.K. Donc, vous n'avez pas fini votre analyse pour
2 déterminer ce que vous prétendez être le manque à
3 gagner ou les fonds manquants à l'intérieur?

4 R À l'intérieur des fonds Évolution, je n'ai pas
5 terminé le calcul mais ce que je suis certain, au
6 moment où je vous parle, d'un calcul de quatorze
7 millions (14 M\$), j'en suis persuadé.

8 Q Vous voulez dire quoi par là?

9 R C'est qu'il y aura toujours cette grande question
10 entre la banque de données qui formait les
11 détenteurs de part et les actifs réels qui étaient
12 chez le trust. Donc, il y a toutes sortes de...
13 Fonds Évolution est le résultat d'une série
14 d'acquisitions : les fonds Azura, les fonds
15 Valorem... Donc, lorsque arrive la fusion des
16 banques de données pour en arriver à un réseau, il
17 y a plusieurs erreurs ou une marge d'erreurs qui
18 arrive à l'intérieur de ça, plusieurs comptes
19 inexistantes ou inopérants, si on veut, qui ont
20 toujours certaines sommes à l'intérieur de ça. Et
21 il existe également à l'intérieur des fonds de
22 fonds, des argents, des sommes qui sont
23 manquantes.

24 Donc, un, d'une part, lorsqu'on parle des banques
25 de données, c'est qu'il y a eu plusieurs fusions

1 qui nous ont amenés, lorsqu'on a acheté Fonds
2 Évolution avec un actif, au 31 décembre, de cent
3 trente millions (130 M\$), il n'y avait vraiment
4 pas cent trente millions (130 M\$) à cette époque-
5 là. Le transfert qui a été fait à Norbourg et
6 Northern Trust au 1^{er} avril, il est de quatre-
7 vingt-dix-sept millions (97 M\$).

8 Donc, si on prend la différence entre le cent
9 trente (130 M\$) et le quatre-vingt-dix-sept
10 millions (97 M\$) de l'époque, qui a été transféré
11 le 1^{er} avril, ça ne correspond pas seulement aux
12 sorties de fonds qu'il y a eues à l'intérieur des
13 fonds, il y avait déjà de l'argent manquant et
14 c'est là que j'ai pu réconcilier, jusqu'en février
15 2004, les sommes.

16 Maintenant, il s'agit d'avoir les sommes du Trust
17 Général en décembre 2003 et le tout sera complété.

18 Q Pourquoi le Trust Général, c'était l'ancien
19 gardien?

20 R C'était le gardien de valeurs à l'époque. Et il y
21 a eu plusieurs lacunes à l'intérieur du Trust
22 Général, à savoir les cinq fonds de fonds se
23 retrouvaient à l'intérieur d'un compte seulement
24 au lieu de cinq comptes.

25 Il y a eu également, si on parle des transferts au

1 mois d'avril, comment se fait-il que les fonds
2 clones qui étaient censés avoir près de deux
3 millions (2 M\$), il n'y avait aucune somme à
4 l'intérieur qui a été transféré, dans les fonds
5 clones, qui a été transféré chez Northern Trust.
6 Comment se fait-il qu'au mois d'avril 2004, au
7 moment du transfert des fonds de fonds du Trust
8 Général à Northern Trust, on arrive à un montant
9 négatif, ce qui est illogique en soi. On ne peut
10 pas transférer dans un fonds, des sommes, un
11 montant négatif en soi.

12 Donc, l'ensemble de ces irrégularités-là nous
13 mette la puce à l'oreille, disant qu'il faut
14 continuer nos recherches pour déterminer ce qu'on
15 a vraiment acheté et ce qu'on n'a pas eu lors de
16 cet achat-là.

17 Q O.K. Et je comprends que vous travaillez toujours
18 là-dessus?

19 R Oui. J'ai des dossiers ici qui ne sont pas
20 complétés. Je peux vous produire certaines pièces
21 qui sont présentement des calculs que j'ai faits,
22 dont je suis certain qu'il y a certaines sommes
23 manquantes, ou je peux finir mon analyse pour vous
24 les remettre un coup complétés.

1 Me PATRICE BENOÎT :

2 Donc, sous VL-23...

3 Me DENIS ST-ONGE :

4 Attends un petit peu.

5

6 (DISCUSSION HORS DOSSIER)

7

8 Me DENIS ST-ONGE :

9 Q Alors, Monsieur Lacroix, on reprend où on était
10 tantôt, à parler du trou, du manque de fonds dans
11 les fonds de fonds de Perfolio. Alors d'après
12 vous, là, puis votre analyse préliminaire, vous en
13 venez à la conclusion qu'il manquait quel montant?

14 R Suite à une première analyse, puis il reste
15 plusieurs calculs à faire, mais entre les actifs
16 achetés au 31 décembre 2003 et lorsqu'on regarde
17 par rapport au 30 juin 2004, on peut évaluer un
18 premier trou de seize millions (16 M\$).

19 Q Et je comprends que vous avez travaillé avec le
20 syndic pour tenter de compléter l'analyse au
21 niveau des...

22 R Tout à fait. Il reste beaucoup de calculs à faire.

23 Q ...des transactions qui ont été faites lors de
24 l'acquisition et le transfert des actifs au mois
25 d'avril.

1 R Oui, tout à fait.

2 Q O.K. Alors, si on revient maintenant à la période
3 terminée au 30 juin 2004, il y a la création de
4 Services Financiers Tandem inc. C'est pendant
5 cette période-là?

6 R Non, c'est au 31 septembre 2004 qu'il y a eu la
7 fusion des réseaux.

8 Q O.K. Parce que vous l'indiquez dans votre
9 structure corporative au 30 juin 2004.

10 R Oui. C'est que - la confusion arrive toujours à ce
11 niveau-là - c'est que lorsque nous avons acheté
12 les trois réseaux de distribution d'épargnes
13 collectives dans Capital Teraxis, il y avait :
14 Services Financiers Teraxis, Services Financiers
15 Tandem et Info Financial.

16 Q O.K.

17 R Donc, ces trois réseaux sont devenus, au 30
18 septembre, Gestion du Patrimoine Tandem.

19 Q O.K.

20 Me PATRICE BENOÎT :

21 Q Oui c'est vrai, effectivement, c'est Services
22 Financiers Tandem inc.

23 R Ça faisait partie de la transaction.

1 Me DENIS ST-ONGE :

2 Q Et il y avait quoi dans Services Financiers Tandem
3 inc.?

4 R Il y avait le groupe que dirigeait monsieur
5 McCormick, qui était un groupe de réseaux de
6 l'ouest, qui était basé dans l'ouest de l'île.
7 Donc, c'était une série de représentants à
8 l'intérieur de Tandem, principalement, je vous
9 dirais, de la communauté anglophone, qui était un
10 réseau en épargne collective à l'ouest de
11 Montréal.

12 Q O.K. Et cet achat-là s'est fait au même moment que
13 Services Financiers Teraxis?

14 R Tout à fait.

15 Q Et vous avez acheté ça de qui?

16 R De Capital Teraxis qui était possédée par la
17 Caisse de dépôt à quatre-vingt-dix pour cent
18 (90%).

19 Q Par la Caisse de dépôt. Et tout ça faisait partie
20 de quoi, du quatre millions (4 M\$) que vous avez
21 payé ou il y a eu un prix différent pour ça?

22 R Du six point trois millions (6,3 M\$).

23 Q Du six point trois (6,3 M\$); le quatre millions
24 (4 M\$) plus l'assumption de la dette de la Banque
25 Royale, non?

- 1 R Non. Ça c'est Fonds Évolution.
- 2 Q O.K.
- 3 R La transaction des trois réseaux de distribution
4 de Capital Teraxis a été un premier montant versé
5 de trois millions (3 M\$), le 26 janvier 2004 et au
6 début du mois de mai 2004, un autre versement de
7 trois point trois millions (3,3 M\$).
- 8 Q Et l'argent pour acquitter le prix d'achat de ces
9 investissements-là venait d'où?
- 10 R Le prix d'achat, le 26 janvier 2004, l'ensemble de
11 la transaction a été fait par le Groupe Norbourg,
12 Norbourg Groupe Financier, et les sommes du
13 premier montant, au 26 janvier 2004, venaient des
14 fonds Norbourg, Northern Trust et le deuxième
15 montant, le trois point trois millions (3,3 M\$),
16 au début du mois de mai, venait des fonds
17 Évolution.
- 18 Q Lesquels fonds Évolution?
- 19 R Sujet à vérification, mais c'était les fonds qu'on
20 qualifiait « ordinaires ».
- 21 Q Mais ça ne venait pas des fonds de fonds?
- 22 R Non, du tout.
- 23 Q Les fonds de fonds comme tels, pendant la période
24 du 1er janvier 2004 au 30 juin 2004, est-ce qu'il
25 y a eu des ponctions dans les fonds de fonds?

1 R Non.

2 Q Est-ce qu'il y a eu d'autres acquisitions cette
3 année-là? Même si on déborde le 30 juin 2004, dans
4 les fonds de fonds, est-ce qu'il y a eu des
5 retraits irréguliers au cours de l'année 2004?

6 R Il n'y a eu aucun retrait irrégulier dans les
7 fonds de fonds de même que dans les fonds clones,
8 au cours de l'année 2004.

9 Q O.K. Les fonds clones, c'est quoi?

10 R Les fonds clones, ce sont des fonds qui ont été
11 créés par une législation, au début des années
12 2000, dans l'industrie, qui permettaient aux
13 détenteurs de part de détenir, de dépasser la
14 limite de trente pour cent (30%), en termes de
15 proportion d'investissement à l'étranger, dans
16 tout ce qu'on peut qualifier de programmes
17 enregistrés : REER, CRI, pour avoir une exposition
18 de plus de trente pour cent (30%) dans des actifs
19 étrangers.

20 Q Et c'est ce que vous appelez des fonds clones?

21 R Tout à fait.

22 Q O.K.

23 R Et c'est une norme dans l'industrie des fonds
24 clones, qui n'existe plus d'ailleurs.

1 Q Mais c'était une norme à l'époque, c'était un
2 produit qui était offert à l'époque?

3 R À l'époque, oui.

4 Q Mais au 30 juin 2004, pour la période du 30 juin
5 2003 au 30 juin 2004, est-ce qu'il y a eu d'autres
6 acquisitions au niveau de la structure?

7 R Des acquisitions corporatives, non. Évidemment, on
8 a continué à recruter des courtiers, des
9 représentants, par l'entremise de l'ensemble des
10 réseaux. Donc, en termes de représentants, il y a
11 eu certaines acquisitions.

12 Q Au point de vue de l'équipe de gestion, en 2004,
13 est-ce qu'il y a des modifications importantes?

14 R Aucune. Aucune importante.

15 Q Est-ce qu'il y a des sociétés dans le Groupe qui
16 ont cessé d'opérer en 2004?

17 R Pas au 30 juin 2004.

18 Q Je regarde vos Fonds Évolution inc., votre note,
19 vous indiquez comme administrateur monsieur Michel
20 Fragasso, là, c'est écrit : « Fin. » Je ne sais
21 pas si c'est le 6 mai ou le 5 juin 2004?

22 R 6 mai 2004.

23 Q Diane Duchesne, c'était qui?

24 R Diane Duchesne était la vice-présidente Finances
25 de Capital Teraxis.

1 Q Est-ce qu'elle a quitté à ce moment-là ou elle a
2 juste cessé d'être administrateur?

3 R Elle a quitté à ce moment-là également.

4 Q Fernand Roy, lui, est-ce qu'il est arrivé à ce
5 moment-là ou il était déjà là?

6 R Non, il était déjà président au moment de
7 l'acquisition de Fonds Évolution et monsieur Roy a
8 été remercié de ses services en automne 2004,
9 comme président de Fonds Évolution.

10 Q Est-ce qu'il a quitté totalement l'emploi de Fonds
11 Évolution à ce moment-là?

12 R Oui.

13 Q Si on va maintenant avec les états financiers, on
14 va commencer par Norbourg Gestion d'Actifs.

15
16 (DISCUSSION HORS DOSSIER)

17
18 SUSPENSION DE LA SÉANCE

19
20 * * * * *

21
22 REPRISE - SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

23
24 Me DENIS ST-ONGE :

25 Q On reprend. Alors on reprend, toujours sous la

1 même protection de l'article 5, on était rendu,
2 Monsieur Lacroix, aux états financiers de Norbourg
3 Gestion d'Actifs inc., au 30 juin 2004, qui sont
4 vérifiés par Beaulieu, Deschambault.

5 R Oui.

6 Q Si on va aux résultats non consolidés, vous avez,
7 comme premier item : « Honoraires de gestion, sept
8 cent cinquante mille cinq cent soixante-douze
9 (750 572 \$) ». Est-ce que ce sont de vrais
10 honoraires qui ont été gagnés?

11 R Oui.

12 Q Le montant total?

13 R Le montant total.

14 Q « Honoraires de recherche : un million cinq cent
15 mille (1,5 M\$) », est-ce que ce sont de vrais
16 honoraires qui ont été facturés?

17 R Évidemment, c'est le poste, comme je l'ai déjà
18 mentionné et pour faire un lien avec le dernier
19 interrogatoire, c'est que les honoraires de
20 recherche avec les factures sont de fausses
21 factures et de faux revenus, tel qu'indiqué.

22 Q O.K. La même chose pour « Honoraires de
23 consultation, deux millions cent vingt mille
24 (2,120 M\$) », ce sont des...

25 R Oui.

1 Q Au niveau des dépenses, est-ce que...

2 M. GILLES ROBILLARD :

3 Q Excusez-moi juste une seconde. Donc, si on regarde
4 2004, Norbourg Gestion d'Actifs avait, au minimum,
5 perdu près de deux point cinq millions (2,5 M\$),
6 sa perte d'exploitation?

7 R Oui, oui.

8 Me DENIS ST-ONGE :

9 Q Au niveau des dépenses, est-ce que vous avez des
10 commentaires ou toutes ces dépenses-là vous
11 paraissent avoir été dûment inscrites aux états
12 financiers?

13 R Ah! Les dépenses ont toutes été dûment inscrites.
14 Évidemment, à un moment donné, je crois que suite
15 à certaines restructurations au sein des firmes,
16 il s'agit juste de voir certains postes mais
17 évidemment les honoraires professionnels dans des
18 fusions ou des acquisitions auraient pu avoir une
19 répartition différente des honoraires, mais elles
20 sont toutes dûment inscrites.

21 Q Mais ça a été encouru?

22 R Tout à fait.

23 Q Et payé à des tiers?

24 R Oui.

25 Q Donc, si on enlève le trois millions six cent

1 vingt mille (3,620 M\$) de revenus artificiels du
2 profit de neuf cent quatre-vingt-onze mille
3 (991 000 \$), c'est là où on en arrive à la perte
4 que vous avez indiquée tantôt d'à peu près deux
5 millions cinq cent mille (2,5 M\$)?

6 R Oui.

7 M. GILLES ROBILLARD :

8 Q Puis cette perte-là a été comblée comment? C'est-
9 à-dire que si on a trois point quatre millions
10 (3,4 M\$) de dépenses...

11 Me DENIS ST-ONGE :

12 On va y arriver tantôt.

13 M. GILLES ROBILLARD :

14 O.K.

15 Me DENIS ST-ONGE :

16 Avec les émissions d'actions.

17 M. GILLES ROBILLARD :

18 Non.

19 LE TÉMOIN :

20 Non.

21 Me DENIS ST-ONGE :

22 Non?

23 M. GILLES ROBILLARD :

24 Q L'argent utilisé pour payer les dépenses de trois
25 point quatre millions (3,4 M\$) provenait d'où?

1 R Bien, il arrive des revenus dont les entrées
2 étaient reliées, d'un point de vue comptable, d'où
3 arrivent les transferts de Northern Trust à même
4 les revenus.

5 Q Sauf que les vrais revenus sont à peu près de
6 l'ordre de sept cent cinquante mille dollars
7 (750 000 \$), on a des dépenses de trois point
8 quatre millions (3,4 M\$), les argents qui sont
9 rentrés ne provenaient pas des revenus, ils
10 provenaient...

11 R Oui. En mentionnant que ce sont des fausses
12 factures, l'argent, cet argent-là est vraiment
13 entré - ce que je veux mettre clair c'est que
14 l'argent est vraiment entré dans Norbourg, le
15 trois millions six cent vingt mille (3,620 M\$).
16 Cependant...

17 Q Puis ce n'était pas des revenus.

18 R Ce n'était pas des revenus.

19 Me DENIS ST-ONGE :

20 Q Puis l'argent provenait des comptes de Northern
21 Trust?

22 R Tout à fait.

23 Q Dans des fonds...

24 M. GILLES ROBILLARD :

25 Q Les fonds des investisseurs.

1 R Oui. Mais juste pour mettre ça clair, il n'y a pas
2 eu de capital actions.

3 Q Non, non, non, je suis conscient, c'est pour ça.

4 Me DENIS ST-ONGE :

5 Q Maintenant, quand on arrive au 30 juin, là, le
6 bilan, au niveau de l'actif, on a une encaisse de
7 neuf cent trente mille neuf cent cinquante-huit
8 (930 958 \$), est-ce qu'il y avait effectivement
9 neuf cent trente et un mille (931 000 \$) dans le
10 compte de banque?

11 R Oui.

12 Q O.K. Qui provenait des...

13 R Des revenus supplémentaires.

14 Q Les titres négociables c'était quoi? Cent
15 quarante-neuf mille six cent quarante-six
16 (149 646 \$).

17 R Bonne question. Il y a eu un ajustement à un
18 certain moment donné pour les titres négociables.
19 On doit comprendre... je crois que c'est les
20 positions que Norbourg Gestion d'Actifs détenait
21 en termes de valeur dans les fonds Norbourg.

22 Q On voit, au bilan, une augmentation du capital
23 actions de l'ordre de quatre millions de dollars
24 (4 M\$). Et si on va à la note 6, on y indique
25 qu'il y a eu des actions de catégorie B qui sont

1 passées de quatre millions huit cent cinquante
2 mille (4,850 M\$) en 2003 à huit millions huit cent
3 cinquante mille (8,850 M\$) en 2004. Les actions
4 ont été émises... puis à la page suivante, on nous
5 dit que c'est émis pour une contrepartie en espèce
6 de quatre millions (4 M\$); qui a souscrit les
7 actions?

8 R Vincent Lacroix.

9 Q Et l'argent venait d'où?

10 R De Northern Trust.

11 Q Est-ce qu'il y a eu un chèque, de Vincent Lacroix
12 à la société, de quatre millions (4 M\$) ou si
13 c'était suite aux divers transferts qu'il y a eus
14 dans l'année?

15 R Suite aux divers transferts qu'il y a eus. Là, on
16 parle entre un et deux transferts.

17 Q O.K.

18 R Parce que ce quatre millions (4 M\$)-là correspond
19 à l'acquisition de Fonds Évolution.

20 M. GILLES ROBILLARD :

21 Q N'est-il pas vrai que le quatre millions (4 M\$) a
22 été reflété comme capital actions juste pour
23 camoufler les entrées de fonds provenant de
24 Northern Trust, des argents des investisseurs?

25 R Oui.

1 Me DENIS ST-ONGE :

2 Q À la note 8, on parle que la société a facturé des
3 honoraires de trois millions six cent vingt mille
4 (3,620 M\$) à une société apparentée. C'est quoi
5 ça? Est-ce que ça fait partie des faux honoraires
6 dont on parlait tantôt?

7 R La façon dont les honoraires étaient
8 comptabilisés, évidemment on l'a réalisé à un
9 moment où il y a eu, je vous dirais, la
10 divulgation au niveau de la TPS et la TVQ, mais
11 Norbourg Gestion d'Actifs facturait Norbourg
12 Groupe Financier en termes d'honoraires de
13 recherche et d'honoraires de consultation. Donc,
14 les sommes transférées pour les deux postes,
15 revenus de recherche et revenus de consultation,
16 provenaient de Norbourg Groupe Financier.

17 Q O.K. C'est les deux items qu'on retrouve à l'état
18 des résultats, là, qui totalisent trois millions
19 six cent vingt mille (3,620 M\$)?

20 R Oui.

21 Q Il a fait quoi, monsieur Deschambault, pour
22 assurer la vérité de sa note?

23 R J'en ai aucune idée. Je n'ai pas assisté à monter
24 le dossier de vérification, je ne peux pas vous
25 dire. Il ne devait pas y avoir de note ou de

1 dossier au niveau des revenus concernant les deux
2 postes, honoraires de recherche et de
3 consultation, étant donné que ces factures ont été
4 faites beaucoup plus tard au cours de l'année
5 2005.

6 Me PATRICE BENOÎT :

7 Q Ce que vous dites c'est que Norbourg Gestion
8 d'Actifs, vous avez préparé des... il y a des
9 fausses factures qui ont été préparées, qui
10 étaient adressées par NGA à NGF, mais ça, ça s'est
11 fait seulement en 2005?

12 R Tout à fait. Suite, comme je vous dis, à la
13 divulgation en termes de TPS et TVQ, il y a des
14 fausses factures à ce moment-là qui ont été
15 faites. Je ne faisais pas partie de cette
16 divulgation-là ou de l'équipe mais ce qu'on peut
17 voir, à un moment donné il y a eu des factures de
18 Norbourg Gestion d'Actifs à Norbourg Groupe et de
19 Norbourg Groupe à Tercio, fiduciaire du compte :
20 Vincent Lacroix.

21 Me DENIS ST-ONGE :

22 Q Et ça, est-ce que c'est, quand vous dites :
23 « Suite à la divulgation de la TPS... », ça n'a
24 rien à voir avec l'enquête de l'AMF qui a commencé
25 à...

1 R Aucun, non, non.

2 Q C'était autre chose?

3 R Il y a eu, à un moment donné, le département de
4 TPS et de TVQ du ministère du Revenu qui est venu
5 faire... monsieur Togba qui est venu faire une
6 inspection et j'ai jamais assisté à une de ces
7 réunions mais à un moment donné on m'a présenté le
8 dossier qui avait été remis à monsieur Togba du
9 ministère du Revenu.

10 Q Et qui avait la charge, chez Norbourg, de fournir
11 l'information à cette enquête-là?

12 R Monsieur Asselin et monsieur Cholette, avec le
13 support de l'équipe de PriceWaterhouse à Québec.

14 M. GILLES ROBILLARD :

15 Q Qui est en charge de la comptabilité chez Norbourg
16 Gestion d'Actifs?

17 R Éric Asselin.

18 Q Quel était son titre, au 30 juin 2004?

19 R Vice-président Finances.

20 Q Donc, la comptabilisation du quatre millions
21 (4 M\$) d'actions, ça aurait été sous la charge de
22 qui?

23 R Éric Asselin.

24 Q Est-ce que monsieur Asselin avait en sa possession
25 un chèque de Vincent Lacroix ou quoi que ce soit,

1 pour justifier ce quatre millions (4 M\$) là, ou
2 savait-il d'où provenaient les fonds?

3 R Il n'avait pas de chèque de Vincent Lacroix et il
4 savait très bien d'où provenaient ces fonds-là.

5 Me DENIS ST-ONGE :

6 Q Pourquoi vous dites qu'il savait très bien d'où
7 provenaient les fonds?

8 R C'est que monsieur Asselin recevait l'ensemble de
9 l'information et on lui donnait les sources d'où
10 provenaient les transferts. Dans ce cas-ci,
11 supposons qu'on prend l'exemple de Norbourg
12 Gestion d'Actifs, il regardait - évidemment, il
13 était le vice-président Finances de l'ensemble des
14 firmes donc voyait, de Norbourg Gestion d'Actifs,
15 le transfert de Norbourg Groupe Financier et de
16 Norbourg Groupe Financier, voyait le transfert de
17 Northern Trust.

18 Q Et est-ce que monsieur Asselin savait que tout ça
19 c'était de la frime, le quatre millions (4 M\$)?

20 R Oui, oui. Si on prend, exemple, un état de compte,
21 c'est-à-dire un avis de transfert de la Banque de
22 Montréal, l'avis de transfert de la Banque de
23 Montréal qui indiquait, exemple, qu'il y avait un
24 transfert de Northern Trust à Norbourg Groupe
25 Financier, le bordereau de transfert de la Banque

1 de Montréal était adressé à monsieur Asselin.
2 Donc, il voyait vraiment la source du transfert
3 qui arrivait dans Norbourg Groupe Financier, qui
4 était transféré dans Norbourg Gestion d'Actifs
5 pour les revenus de recherche et de consultation.

6 Q Ça, le bordereau de transfert auquel vous faites
7 référence, est-ce que c'est un document distinct
8 des états de compte de la Banque de Montréal?

9 R Ce n'est pas un état de compte, excusez-moi, c'est
10 un document distinct, que je pourrais vous
11 fournir, là, les preuves, qui est vraiment
12 indiqué : « À l'attention de monsieur Asselin »,
13 il y a des transferts qui arrivent de Northern
14 Trust à la Banque de Montréal.

15 Q J'aimerais ça - vous me dites que vous pouvez me
16 fournir les preuves, je vais vous prendre au mot -
17 que vous vous engagez, ça va être un engagement,
18 à me transmettre un certain nombre de spécimens de
19 ces états de transferts adressés à monsieur
20 Asselin.

21 R Les états de transferts sont adressés à monsieur
22 Asselin et monsieur Cholette.

23 Q O.K., bien aux deux.

24 Me PATRICE BENOÎT :

25 C'est l'engagement numéro 10.

1 Me DENIS ST-ONGE :

2 Q Et pour les montants les plus importants, là.

3 R Oui.

4

5 E-10 :

6 Fournir copie de certains spécimens (les plus
7 importants) d'états de transferts de Northern
8 Trust à la Banque de Montréal, adressés à Éric
9 Asselin et Jean Cholette

10

11 Q Donc, le quatre millions (4 M\$) ici, c'était
12 vraiment pour couvrir le quatre millions (4 M\$)
13 pour l'achat de Capital Teraxis. Donc, est-ce que
14 je comprends que monsieur Asselin savait
15 exactement d'où venait le quatre millions (4 M\$)
16 qui a servi à payer pour l'acquisition de Capital
17 Teraxis?

18 R Oui.

19 M. GILLES ROBILLARD :

20 Q Avez-vous fait quelque représentation que ce soit
21 à monsieur Asselin, à l'époque, à l'effet que ces
22 fonds-là étaient les vôtres?

23 R Non.

24 Q Provenaient de votre avoir personnel?

25 R Non. Monsieur Asselin savait très bien la

1 provenance des fonds. Il le savait depuis le
2 début.

3 Me DENIS ST-ONGE :

4 Q Quand vous dites ça, là, vous vous basez sur quoi
5 pour dire qu'il savait très bien la provenance des
6 fonds, à part de la réception des états de
7 transferts?

8 R Écoutez, dans l'année, je prends les exercices
9 financiers et non pas l'année, il y a eu pour près
10 de - d'ailleurs, on l'a vu à l'intérieur de sa
11 déposition auprès de la GRC - pour près de
12 soixante-dix millions (70 M\$) de transferts. Donc
13 monsieur Asselin, par son expérience, savait très
14 bien que je ne valais pas soixante-dix millions
15 (70 M\$), donc a demandé, dès son arrivée et avant
16 même son arrivée, dès décembre 2001, les
17 provenances de fonds et il était bien au courant
18 de l'ensemble des provenances et tout lui était
19 présenté en termes d'états financiers et
20 effectivement des bordereaux de transferts d'où on
21 recevait l'argent.

22 Q Quand vous dites : « Tout lui était présenté », le
23 « tout », ça veut dire quoi, puis présenté par
24 qui?

25 R Le « tout » veut dire, je vais prendre un exemple

1 bien précis, le compte de Norbourg Services
2 Financiers à La Prairie, à la Caisse Pop de La
3 Prairie.

4 Q Oui, le compte fantôme?

5 R Qu'on appelle fantôme.

6 Q Oui.

7 R Oui, le compte fantôme.

8 Q On l'appelle de même, alors on va continuer à
9 l'appeler de la même façon.

10 R Voilà. Monsieur Asselin savait très bien d'où
11 provenait l'argent car à chaque matin, et ça
12 plusieurs employés pourraient en témoigner, on
13 avait des réunions entre sept heures (7 h) le
14 matin, sept heures trente (7 h 30) et neuf heures
15 (9 h), neuf heures trente (9 h 30), jusqu'à tant
16 que les marchés boursiers ouvrent, et on parlait
17 de toute la comptabilité de Norbourg, quelles que
18 soient les firmes et quelle que soit la provenance
19 de fonds, et il y avait toujours l'ensemble des
20 documents, à l'appui, qui indiquaient d'où
21 provenait l'argent et qu'est-ce qu'on en faisait
22 avec. Donc, les besoins de liquidité... on le voit
23 par l'ensemble des courriels.

24 Q Qui assistait à ces réunions-là?

25 R Éric Asselin, Vincent Lacroix et, dépendamment des

1 sujets traités, il y avait différentes personnes
2 des équipes de Norbourg reliées à la comptabilité
3 des firmes de gestion ou reliées à la comptabilité
4 des réseaux de distribution.

5 Q Mais c'est qui les autres personnes? Quelles
6 étaient les autres personnes qui pouvaient
7 assister?

8 R Jean Cholette.

9 Q Jean Cholette, oui, est-ce qu'il y avait d'autres
10 personnes?

11 R Karine Bouchard; j'oublie son nom, Serge... la
12 personne responsable de l'intégration des réseaux,
13 ça va me revenir; Mélanie Bourque; et si on
14 travaille avec le temps, Éric Salvail. J'oublie
15 également certains noms de personnes car il y a eu
16 une rotation assez élevée au sein du département
17 de comptabilité. Mais la plupart des personnes...
18 Mathieu Voltaire, également, qui a été un
19 comptable en chef à un moment donné. Donc,
20 l'équipe de comptabilité nous présentait les
21 chiffres et surtout les demandes de liquidité des
22 sociétés, de l'ensemble des sociétés du Groupe
23 Norbourg.

24 Q Et c'est avec ces demandes-là que vous jaugiez les
25 transferts à effectuer pour pouvoir répondre aux

1 besoins de sortie de fonds autres que les
2 transactions que vous avez faites?

3 R Oui.

4 Q Les autres personnes que vous avez nommées, à part
5 vous et monsieur Asselin, est-ce qu'elles étaient
6 au courant de la provenance des fonds?

7 R Monsieur Cholette, oui. Dans l'équipe de
8 comptabilité, il y a eu plusieurs questionnements
9 à un moment donné. De là à savoir d'où venaient
10 les fonds, je ne crois pas. Mais c'est ce qui
11 explique un peu la rotation élevée au sein du
12 département de comptabilité dans les sociétés
13 Norbourg entre 2003 et 2005.

14 Me PATRICE BENOÎT :

15 Q Est-ce que je vous ai bien compris tantôt que
16 monsieur Asselin vous a posé la question d'où
17 venait l'argent et ce, assez tôt suite à son
18 engagement chez...

19 R Avant même son embauche. Avant même son embauche
20 en février 2002, monsieur Asselin voulait savoir
21 d'où venait l'argent de Norbourg.

22 Q Puis vous lui avez expliqué ça comment?

23 R Ah, je lui ai expliqué très bien d'où venait
24 l'argent. Il a vu les traites bancaires. À
25 l'époque, en 2002, on parlait de traites bancaires

1 du compte TD à Norbourg Services Financiers ou
2 Norbourg Gestion d'Actifs. Et je dirais même qu'au
3 départ, toute la création de ce que tout le monde
4 appelle le compte fantôme est le résultat d'une
5 discussion avec lui, en décembre 2001.

6 Q En ce sens que?

7 R Qui, pour lui, était logique que les transferts
8 bancaires des sociétés directes de Norbourg ne
9 reçoivent pas la mention d'où la provenance de
10 fonds arrivait.

11 Me DENIS ST-ONGE :

12 Q O.K. Le montant de trois millions six cent vingt
13 mille (3,620 M\$) a été facturé, vous avez dit, à
14 Norbourg?...

15 R Groupe Financier.

16 Q Groupe Financier. Est-ce qu'on a un état financier
17 pour Norbourg Groupe Financier pour 2004? Parce
18 que je ne l'ai pas ici.

19 On va coter l'état financier Norbourg Gestion
20 d'Actifs, 30 juin 2004 sous?

21 Me PATRICE BENOÎT :

22 VL-23.

23 VL-23 :

24 États financiers de Norbourg Gestion d'Actifs
25 au 30 juin 2004

1 Me DENIS ST-ONGE :

2 Q Norbourg Groupe Financier, je vous montre les
3 états financiers terminés le 30 juin 2004, ils
4 sont aussi vérifiés par Beaulieu, Deschambault.
5 Qui était la personne responsable chez Norbourg de
6 l'aspect comptable de Norbourg Groupe Financier
7 inc.?

8 R Éric Asselin.

9 Q Il était vice-président Finances aussi de cette...
10 ça couvrait aussi cette société-là?

11 R Oui.

12 Me DENIS ST-ONGE :

13 On va le produire tout de suite, Madame, avant
14 qu'on l'oublie, là, sous VL-24, les états
15 financiers de Norbourg Groupe Financier inc., au
16 30 juin 2004.

17
18 VL-24 :

19 États financiers de Norbourg Groupe Financier
20 inc., au 30 juin 2004

21
22 Q Est-ce que c'est monsieur Asselin qui s'est occupé
23 du dossier de vérification de cette société-là
24 auprès du vérificateur, monsieur Deschambault?

25 R Oui, et monsieur Cholette.

1 Q Et monsieur Cholette.

2 R Et monsieur Cholette.

3 Q On voit ici - je présume que c'est les revenus
4 qu'on définit comme « produit »?

5 R Oui.

6 Q Le sept millions six cent trente-sept mille
7 (7,637 M\$), est-ce que c'est un montant qui
8 correspond à...

9 R Sept mille dollars (7 000 \$).

10 Q Sept mille (7 000 \$), je m'excuse.

11 R Oui. Sept mille (7 000 \$) est un montant...
12 Écoutez, j'ignore d'où arrive ce montant de sept
13 mille six cent soixante-sept dollars (7 667 \$).

14 Q Et là, j'essaie de faire le lien avec la
15 facturation du trois millions (3 M\$) de tantôt,
16 là.

17 R Oui. Ce qui m'a été expliqué, c'est que dans la
18 façon de faire les états financiers, monsieur
19 Asselin et monsieur Deschambault ont décidé que
20 étant donné qu'il y avait trois millions six cent
21 vingt mille (3,620 M\$) de revenus de sociétés
22 apparentées et trois millions six cent vingt mille
23 (3,620 M\$) de coûts qui allaient directement dans
24 Norbourg Gestion d'Actifs, il n'était pas
25 nécessaire d'inscrire ces montants.

1 Q Donc, c'est pour ça que ça n'apparaît pas?

2 R Tout à fait.

3 Q En fait, ça serait une dépense quant à...

4 R Un revenu et une dépense.

5 Q Un revenu de Tercio Trust et une dépense vis-à-vis
6 Norbourg Gestion d'Actifs?

7 R Tout à fait. Mais ce n'est pas de la Société
8 Tercio Trust, c'est Tercio, à titre de fiduciaire
9 Vincent Lacroix, donc de Vincent Lacroix en tant
10 que tel.

11 Q On voit, puis c'est peut-être ma comptabilité 101,
12 là, qui fait que je ne comprends pas vraiment,
13 mais les résultats non consolidés sont une perte
14 de près de deux millions (2 M\$), un million neuf
15 cent quatre-vingt-seize mille (1,996 M\$)?

16 R Oui.

17 Q Quand on fait la perte nette et qu'on déduit le
18 solde de début qui est positif, il y a une perte
19 nette d'un million huit cent soixante et un et
20 deux cent quinze (1 861 215 M\$). Pouvez-vous
21 m'expliquer comment on peut payer un dividende
22 d'un million cent mille (1,100 M\$) dans ces
23 circonstances-là?

24 R J'en ai aucune idée. Le dividende est au même
25 titre, il n'a jamais été déboursé. Il a été

1 inscrit mais n'a jamais été déboursé. On n'a
2 jamais encaissé de dividende d'un million cent
3 mille (1,100 M\$). Donc il a été déclaré mais
4 jamais versé.

5 Q Maintenant, quand on arrive au bilan, vous avez
6 des avances à des filiales pour douze millions de
7 dollars (12 M\$)?

8 R Oui.

9 Q Un placement pour douze millions sept cent vingt-
10 deux mille dollars (12,722 M\$), puis des actions
11 rachetables au gré du détenteur pour vingt-huit
12 millions six cent quinze (28,615 M\$), soit une
13 augmentation de vingt-huit millions (28 M\$). Êtes-
14 vous capable de m'expliquer ces postes-là?

15 R L'avance à des filiales, sans intérêts, est reliée
16 à ce que Norbourg pouvait avancer à l'ensemble des
17 sociétés qui étaient sous notre contrôle. Or, la
18 liste - malheureusement, je ne sais pas si on l'a,
19 je croyais qu'on l'avait - est également reliée à
20 l'acquisition, évidemment deux grandes
21 acquisitions au cours de cet exercice-là par
22 Norbourg Groupe Financier : Investissement BBA
23 pour six millions (6 M\$) et Teraxis pour six
24 virgule trois millions (6,3 M\$). Donc, on devrait
25 avoir...

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Me PATRICE BENOÎT :

Q Mais BBA, ça s'est fait à l'automne seulement.

R C'est-à-dire en juillet 2003, pour la fin de l'exercice du 30 juin 2004.

Q O.K. Très bien.

Me DENIS ST-ONGE :

Q Alors vous avez dans les placements ici, là, Services Financiers Teraxis pour deux millions (2 M\$), Tandem pour deux millions cinquante et un (2,051 M\$), BBA pour six millions deux cent quinze mille (6,215 M\$); Norbourg Capital, il y a eu un cinq cent mille (500 000 \$), et là on arrive au douze millions (12 M\$). Là aussi on indique qu'il y a eu, au cours de l'exercice, une émission de vingt-huit millions cent seize mille (28,116 M) actions de catégorie B pour une contrepartie en espèce de vingt-huit millions cent seize mille dollars (28,116 M\$). Ces actions-là ont été émises au nom de qui?

R Au nom de Vincent Lacroix.

Q Et l'argent provenait d'où?

R De Northern Trust.

Q Des divers fonds qui étaient sous gestion chez Northern Trust?

R Oui.

1 (DISCUSSION HORS DOSSIER)

2

3 Me DENIS ST-ONGE :

4 Q Je vous montre l'état financier Norbourg
5 International au 30 juin 2004. Est-ce que vous
6 l'avez?

7 R Non, j'ai pas de copie.

8 Q Alors, on voit qu'il n'y a pas beaucoup de choses
9 comme activités au 30 juin 2004.

10 R Oui.

11 Q Quand on arrive au bilan, au 30 juin 2004, on voit
12 le comparatif avec 2003. Maintenant, le bilan
13 qu'on avait produit au 30 juin 2003, les chiffres
14 ne sont pas les mêmes dans la comparaison du bilan
15 2004 que le bilan 2003 de l'année précédente.

16 Par exemple, au bilan 2003, à l'actif, on voyait
17 deux cent cinquante-trois mille six cent trente-
18 quatre (253 634 \$) puis là, maintenant, on y voit
19 quatre cent cinquante-trois mille (453 000 \$).

20 Au passif, on y voyait trois cent quinze mille
21 (315 000 \$) et maintenant on y voit cinq cent
22 quinze mille (515 000 \$). Pouvez-vous nous
23 expliquer pourquoi?

24 R En 2003, je ne sais pas comment le dossier de
25 vérification s'est fait mais on a oublié de

1 mentionner, au 30 juin 2003, les avances que
2 Norbourg International avait faites ainsi que son
3 placement dans la société Eurobourg S.A., qui est
4 basée à Fribourg en Suisse.

5 Donc, si on regarde l'état financier au 30 juin
6 2003, on a mis un placement d'Eurobourg à la
7 valeur de cent dollars (100 \$), alors qu'il était
8 de cent mille dollars (100 000 \$), et on avait
9 également oublié une avance qui était probablement
10 de cent mille dollars (100 000 \$), près de cent
11 mille dollars (100 000 \$), qui avait été oubliée
12 au cours de l'exercice se terminant le 30 juin
13 2003 et donc, probablement, au 30 juin 2004, ils
14 se sont aperçus de l'erreur et qui ont changé les
15 placements.

16 Q Par ailleurs, le bilan, au 30 juin 2004, ce n'est
17 pas un bilan vérifié, là, c'est un...

18 R Un avis aux lecteurs.

19 Q Oui.

20 R Voilà. Et c'est probablement pour ça qu'il n'y a
21 pas eu... Je n'ai pas fait partie de la décision,
22 je m'en suis aperçu par après qu'il y avait un
23 avis aux lecteurs comparativement à un vérifié.

24 M. GILLES ROBILLARD :

25 Q Et comment expliquer qu'au niveau des avances à

1 des sociétés apparentées, qu'on se trompe de cent
2 quelques mille dollars (100 000 \$)? Est-ce qu'il y
3 avait des sommes qui n'avaient pas été
4 comptabilisées?

5 R C'est que les deux firmes Eurobourg - la première
6 a été partie en août 2002 et ça s'est fait à
7 l'envers. Au lieu de partir, de créer le holding
8 et créer ses filiales, c'est la première filiale,
9 Eurobourg Services Financiers qui a été en août
10 2002, dont l'avance provenait de Norbourg Services
11 Financiers. Ensuite, il y a eu une avance, encore
12 une fois, de Norbourg Groupe ou de Norbourg
13 Services Financiers, pour créer Eurobourg Holding,
14 qui était le holding, si on veut, d'Eurobourg
15 Services Financiers et c'est à partir d'octobre ou
16 novembre 2002 que Norbourg International a été
17 créée. Donc, c'est probablement là qu'est arrivée
18 la confusion des avances des sociétés pour créer
19 les firmes Norbourg.

20 Q O.K.

21 **Me DENIS ST-ONGE :**

22 Est-ce qu'on a coté Norbourg International? Alors
23 on va le coter.

24 **Me PATRICE BENOÎT :**

25 Donc, c'est VL-25.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

VL-25 :
États financiers de Norbourg International
en date du 30 juin 2004

Q Je vous montre, et on va le coter tout de suite
sous VL-26, l'état financier au 30 juin 2004 de
Norbourg Capital.

R Oui.

VL-26 :
États financiers de Norbourg Capital au 30
juin 2004

Q Et on y voit des revenus d'honoraires de huit cent
quatre-vingt-deux mille sept cent vingt dollars
(882 720 \$) en 2004. Est-ce qu'il s'agit de vrais
revenus d'honoraires?

R À ma connaissance, oui.

Q Dans Norbourg Capital aussi il y a une émission
d'actions de sept cent vingt-cinq mille (725 000)
actions de catégorie B, moyennant une contrepartie
de sept cent vingt-cinq mille (725 000 \$). Je
présume que ces actions-là ont été émises à votre
nom également?

R Au nom de Norbourg Groupe.

1 Q Au nom de sa société mère?

2 R Voilà.

3 Q Et cette entrée-là est faite pourquoi?

4 R Pour combler les pertes d'opérations de
5 l'exercice.

6 Q O.K. Et l'argent venait d'où?

7 R L'argent venait de Norbourg Groupe qui, de
8 Norbourg Groupe, venait de Northern Trust.

9 Q Avant qu'on passe à la prochaine année, qui est de
10 juin 2004 à juin 2005, est-ce que vous avez des
11 commentaires à faire sur l'année qui se termine au
12 30 juin 2004 ou on a fait passablement le tour?

13 R On a fait passablement le tour.

14 Q Est-ce qu'il y a un changement de joueurs pour
15 l'année suivante, à compter de juin 2004 au 30
16 juin 2005, ou c'est la même équipe qui est restée
17 sensiblement la même?

18 R C'est-à-dire qu'il y a eu beaucoup de changements
19 au cours de cet exercice-là. Il y a eu,
20 premièrement si on parle d'un point de vue
21 administrateur, il y a eu de gros changements au
22 niveau de Norbourg Gestion d'Actifs et de Norbourg
23 Capital.

24 Q C'est quoi les gros changements?

25 R Bien, suite au début de l'enquête - là évidemment

1 je parle de Norbourg Gestion d'Actifs - suite au
2 début de l'enquête de l'AMF le 12 novembre 2004,
3 le 15 novembre 2004, le lundi suivant, comme
4 administrateur, Éric Asselin a démissionné, de
5 même que maître Dussault et monsieur Beugré, aux
6 postes d'administrateurs pour Norbourg Gestion
7 d'Actifs, de même que l'ensemble des sociétés où
8 se retrouvaient ces trois personnes comme
9 administrateurs.

10 Q Pourquoi?

11 R La crainte ou le début de l'enquête. La crainte
12 par rapport à l'enquête et le poste
13 d'administrateur.

14 Q Et ça, vous dites que c'est le 15 novembre 2004?

15 R Le lundi suivant. On a reçu le subpoena de
16 l'enquête le 12 novembre 2004, le vendredi après-
17 midi, le 12 novembre au matin.

18 Q Entre juin 2004 et le début de l'enquête de l'AMF,
19 novembre 2004, est-ce que des événements
20 particuliers, est-ce qu'il y a eu des transactions
21 qui se sont faites?

22 R Oui. Il y a eu une transaction qui a été l'achat
23 de Services Financiers DR, de Investissement SPA,
24 ainsi que le clientèle de monsieur Boisvenue et de
25 madame Couillard, au montant de quatre virgule

1 trois millions de dollars (4,3 M\$), et la
2 transaction s'est faite le 4 août 2004.

3 Q O.K. L'autre, vous avez DR; c'était lequel, ça?

4 R Services Financiers DR est une filiale de Norbourg
5 Gestion d'Actifs. Au 30 juin 2005, elle se nommait
6 Gestion d'Actifs Perfolio.

7 Q O.K.

8 R Elle a changé de nom au début de l'année 2005, et
9 évidemment Fonds Évolution c'est l'année
10 précédente.

11 Q Et Investissement SPA c'est aussi dans cette même
12 période?

13 R Oui, c'est une filiale de Norbourg Groupe
14 Financier.

15 Me PATRICE BENOÎT :

16 Q Il y avait Services Financiers Multifonds aussi?

17 R Oui. Ça c'était d'un point de vue personnel.
18 L'achat a été comptabilisé, je crois, d'un point
19 de vue personnel, si je ne me trompe pas.

20 Q Ça fait que c'est vous personnellement qui avez
21 fait cette acquisition-là?

22 R Voilà.

23 Me DENIS ST-ONGE :

24 Q Il y a eu aussi la création - SPA et Perfolio, on
25 va peut-être y revenir dans des sujets distincts,

1 par la suite.

2 R Oui.

3 Q Gestion du Patrimoine Tandem.

4 R Oui.

5 Q Ça a été créé quand, exactement?

6 R Gestion du Patrimoine Tandem a été créée,
7 finalement a abouti de la consolidation de trois
8 firmes dans le réseau, à savoir Investissement
9 BBA, Services Financiers Teraxis et Services
10 Financiers Tandem. Au cours de la période
11 également, Info Financial a été vendue à son
12 président Gary Young. Donc, c'est pour ça qu'on ne
13 le retrouve pas à l'intérieur de l'organigramme et
14 qu'on ne le retrouve pas à l'intérieur de Gestion
15 du Patrimoine Tandem.

16 Donc, Gestion du Patrimoine Tandem a pris
17 naissance suite à la fusion de trois réseaux de
18 distribution.

19 Q Et quelle était la personne qui a pris la
20 direction de Gestion du Patrimoine Tandem?

21 R Comme président au début c'était moi, Vincent
22 Lacroix, et le directeur général était Éric
23 Asselin. Donc, l'ensemble des personnes, sous
24 Gestion du Patrimoine Tandem, relevait de monsieur
25 Asselin.

1 Q Et par la suite ça a été qui?

2 R Et par la suite, il y a eu plusieurs changements
3 de poste et par la suite, au printemps 2005, est
4 arrivé monsieur Lejeune, est arrivé Alexandre
5 Lacroix... Il y a eu plusieurs personnes et la
6 personne principale, je vous dirais, qui a été le
7 maître d'oeuvre de l'intégration c'est... je me
8 souviens de son prénom, Serge, mais je vais
9 trouver son nom de famille prochainement.

10 Q MCA Valeurs mobilières, l'acquisition a eu lieu
11 quand?

12 R L'acquisition a eu lieu au cours du mois de
13 juillet 2004.

14 Q O.K.

15 R Désolé. MCA Valeurs mobilières, au 30 juin... elle
16 a eu lieu quelques jours avant - en juin 2005,
17 pardon - quelques jours avant la fin de
18 l'exercice.

19 Q O.K. Donc, c'est comme à la fin de cette période-
20 là.

21 R Oui.

22 Q Est-ce qu'il y en a eu d'autres acquisitions, là,
23 quand on regarde votre tableau, pendant l'année
24 2005?

1 R Bien il y a eu également Valeurs... il y a eu une
2 participation dans Valeurs mobilières Investpro.

3 Q Oui.

4 R Et... non.

5 Q Pourquoi prendre une participation dans Valeurs
6 mobilières Investpro?

7 R C'était un réseau fort intéressant d'un point de
8 vue valeurs mobilières, près de quatre cents
9 millions (400 M) d'actifs sous administration en
10 valeurs mobilières. Donc, avec MCA, on y voyait
11 une belle synergie, dont MCA faisait le back
12 office en valeurs mobilières et pouvait faire
13 également le back office de l'ensemble de notre
14 réseau de distribution Gestion du Patrimoine
15 Tandem.

16 Me DENIS ST-ONGE :

17 Hors dossier.

18

19 (DISCUSSION HORS DOSSIER)

20

21 Me PATRICE BENOÎT :

22 Q On va aborder, brièvement pour l'instant, la
23 transaction Investissement SPA et autres... On va
24 l'appeler, de façon globale, la transaction avec
25 Claude Boisvenue.

1 R Oui.

2 Q Dans un premier temps, il y a une des compagnies
3 qui a été achetée dans ce contexte-là, qui est
4 Services Financiers Multifonds inc. Vous avez dit
5 tantôt que ça a été acheté par vous
6 personnellement?

7 R Oui.

8 Q Plutôt que par une des entités du Groupe Norbourg.
9 Pourquoi?

10 R Il y a deux firmes qui ont été achetées par
11 Vincent Lacroix d'un point de vue personnel, c'est
12 Option Patrimoine Plus et Services Financiers ou
13 Services Multifonds.

14 Q Oui.

15 R Cette transaction était reliée, d'un point de vue
16 fiscal pour monsieur Boisvenue et madame
17 Couillard, ça leur donnait un certain avantage
18 mais c'était une façon de faire pour racheter leur
19 clientèle, l'achalandage de leur clientèle. Donc,
20 la transaction en tant que telle comprenait trois
21 aspects, si on veut : il y avait l'aspect Services
22 Financiers DR, qui était le gestionnaire de
23 portefeuilles; il y avait Investissement SPA, qui
24 était le réseau de distribution; et, comme
25 certaines transactions antérieures, on a acheté la

1 totalité de l'achalandage, de la clientèle de
2 madame Couillard et de monsieur Boisvenue.

3 Q Comme représentants...

4 R Puis donc les représentants... Donc, comme
5 représentant, si les choses avaient été faites en
6 bonne et due forme, ce qui n'a pas été le cas,
7 malheureusement, l'ensemble des clients de
8 monsieur Boisvenue et de madame Couillard auraient
9 appris que leur nouveau représentant était Vincent
10 Lacroix.

11 Q Et ça n'a pas été fait?

12 R Ça n'a pas été fait.

13 Q Pour quelle raison?

14 R Bien, après la transaction, monsieur Boisvenue est
15 arrivé avec une certaine façon de faire pour
16 garder la rétention de la clientèle, avoir une
17 certaine rétention au niveau de la clientèle. Et
18 il nous a appris, après la transaction, que
19 finalement, si on informait l'ensemble de son
20 réseau de la transaction telle qu'elle s'était
21 passée, il avait vraiment peur, suite à certaines
22 discussions, qu'il y ait vraiment un... - je
23 cherche mes mots, là.

24 Q Un exode.

1 R Un exode de la part des clients de monsieur
2 Boisvenue.

3 Q Vous dites qu'il a eu cette peur-là suite à
4 certaines discussions, vous faites référence à
5 quoi en particulier?

6 R La transaction s'est faite le 4 août 2004 et après
7 cette transaction-là, j'ai pris des vacances, au
8 mois d'août. En revenant de vacances - d'ailleurs,
9 on s'était vu au cours de mes vacances au mois
10 d'août, à Paris, monsieur Boisvenue et moi, et il
11 m'expliquait à ce moment-là qu'il était peut-être
12 nécessaire de retarder un peu ou de changer la
13 façon d'annoncer l'acquisition de Norbourg, si on
14 veut, de tout ce qui étaient les activités
15 Boisvenue, incluant SPA, DR et compagnie. Et la
16 raison qu'il m'a mentionnée, c'est qu'il avait
17 vraiment peur d'un exode, à ce moment-là, de
18 plusieurs clients, étant donné la mauvaise
19 publicité qui avait été faite à l'endroit de
20 Norbourg au mois de juin, deux mois précédant,
21 dans l'article de Finances et Investissements et,
22 également, d'un point de vue indépendance par
23 rapport au produit. L'Association des médecins
24 étant une association qui recherchait une certaine
25 indépendance, monsieur Boisvenue croyait bon de

1 retarder certaines choses à ce niveau-là,
2 certaines annonces, pardon, à ce niveau-là.

3 M. GILLES ROBILLARD :

4 Q Quel était l'essentiel de l'article que vous
5 parlez?

6 R De Finances et Investissements?

7 Q Oui.

8 R L'essentiel était les sources de fonds du Groupe
9 Norbourg et Vincent Lacroix, pour avoir fait cette
10 série d'acquisitions-là au cours des dernières
11 années.

12 Q Dans le cadre de la transaction, est-ce que
13 monsieur Boisvenue s'est enquis de savoir d'où
14 venaient les fonds?

15 R Absolument pas. Il n'a jamais posé une question
16 sur la provenance des fonds.

17 Me PATRICE BENOÎT :

18 Q Parce que vous avez dit tantôt que suite à
19 l'article de Finances et Investissements, il vous
20 a recommandé de retarder certaines annonces, mais
21 cet article-là, il avait paru puis il avait été
22 vu, je présume, par monsieur Boisvenue avant la
23 clôture de la transaction, au 4 août?

24 R Oui.

1 Q C'est un article qui date du mois de juin, donc
2 c'était une information connue?

3 R Les négociations, je vous dirais, étaient
4 terminées à peu près au début du mois de juin,
5 pendant que l'article est sorti. Donc, suite à
6 l'article, je lui ai demandé : « Est-ce que tu
7 veux réviser ta position par rapport à vendre à
8 Norbourg? » Il m'a dit : « Absolument pas, il dit,
9 on s'est entendu, je vends. »

10 Les conditions de vente et d'achat n'ont jamais
11 changé, mais je vous dirais qu'après le 4 août, et
12 c'est ce que j'ai appris à mon retour à la fin
13 août, début septembre 2004, c'est que les
14 conditions pour l'annoncer avaient changé par
15 contre, suite à certaines discussions avec ses
16 clients. Et c'est à partir de ce moment-là qu'a
17 commencé une certaine, je ne dirais pas une
18 confrontation, là, mais une certaine façon de voir
19 la business qui devenait différente et évidemment
20 on avait, comme à peu près l'ensemble des
21 transactions précédentes, versé l'ensemble du
22 montant de la transaction à monsieur Boisvenue,
23 donc on avait peu de marche de manoeuvre à ce
24 niveau-là.

25 Q O.K. Est-ce que ses clients, à un moment donné,

1 ont été avisés du fait que ce n'était plus
2 monsieur Boisvenue qui était leur représentant
3 mais c'était vous parce qu'il y avait eu une vente
4 ou ça ne s'est jamais fait?

5 R Bien, de la façon que ça a été annoncé, monsieur
6 Boisvenue avait une lettre mensuelle, et je
7 n'avais jamais vu cette lettre-là jusqu'à tant que
8 quelqu'un me la présente en automne 2005, la
9 lettre présentait cette transaction-là comme une
10 fusion entre Services Financiers DR et Norbourg
11 Gestion d'Actifs, ce qui était totalement faux,
12 étant donné que Norbourg Gestion d'Actifs a
13 vraiment acheté cent pour cent (100%) du capital
14 actions de DR.

15 Q O.K.

16 R Et ça, cette lettre mensuelle là, je l'ai chez
17 moi, je peux vous la montrer.

18 Q Et toutes les transactions pour les clients qui
19 étaient anciennement des clients de monsieur
20 Boisvenue, là, puis qui sont devenus les vôtres ou
21 des clients maison de Norbourg, après le 4 août,
22 comment ça a fonctionné pour les commissions? Est-
23 ce que monsieur Boisvenue a continué à toucher des
24 commissions?

25 R Je dois vous avouer, il y a eu un fouillis total à

1 propos de ça. SPA était censée garder l'ensemble
2 des commissions qui étaient versées par les
3 maisons de fonds à SPA. Je crois que ça n'a pas
4 été le cas au début, il a fallu faire certaines
5 rectifications, mais je ne sais pas si c'est au
6 niveau des commissions, ça serait sujet à une
7 vérification. Mais il y a eu certaines
8 commissions, avant la transaction, qui devaient
9 être versées.

10 Donc, finalement, ça a pris beaucoup de temps
11 avant de voir les livres comptables, étant donné
12 que monsieur Boisvenue est demeuré sur la rue
13 Saint-Jacques, ses bureaux étaient sur la rue
14 Saint-Jacques jusqu'en décembre 2004. Décembre
15 2004, janvier 2005.

16 Q Mais ça a été une question de faire les
17 ajustements puis de faire une espèce d'état
18 d'ajustement au niveau des commissions à la date
19 de la transaction, là.

20 R Oui.

21 Q C'est ça qui a pris un certain temps à se
22 concrétiser.

23 R Oui.

24 Q Il y a eu un contrat d'emploi de signé avec
25 monsieur Boisvenue aussi?

1 R Oui.

2 Q Qui prévoyait qu'il devait transférer vingt (20%)
3 à trente pour cent (30%) de ses actifs sous
4 gestion dans les produits financiers Norbourg,
5 avant la fin de l'année 2004?

6 R Oui.

7 Q Est-ce que ça s'est concrétisé? Est-ce que ça
8 s'est fait?

9 R Non. Mais dans ce cas-ci il faut l'évaluer de deux
10 façons. C'est que les fonds de fonds...
11 Finalement, la transaction avec monsieur Boisvenue
12 amenait un second souffle et on pensait avoir
13 quelqu'un de connaissant, mais on s'est trompé à
14 ce niveau-là, au niveau des fonds de fonds, parce
15 que c'était pour nous un boulet, les fonds de
16 fonds, dans l'achat de Fonds Évolution inc.
17 Donc, monsieur Boisvenue était censé de s'occuper
18 à cent pour cent (100%) de tout ce qui était la
19 gestion des fonds de fonds.
20 Donc, ce qui était convenu, c'est qu'il y avait un
21 transfert des clients de SPA qui était cent pour
22 cent (100%) des transferts des actifs dans les
23 fonds, qu'on appelle maintenant Perfolio, et à
24 l'intérieur des fonds Perfolio, près du tiers
25 devait être transféré dans les fonds Norbourg.

1 Q Donc, autrement dit, s'agissant de fonds de fonds,
2 la commande c'était : il y a une partie des fonds
3 mutuels dans lesquels les fonds Perfolio
4 investissent, qui devront être des fonds Norbourg
5 réguliers, c'est ça?

6 R Oui, c'est ça.

7 Q Et ça doit être jusqu'à hauteur de vingt (20%) à
8 trente pour cent (30%).

9 R Dépendamment de certains fonds, jusqu'à la hauteur
10 du tiers, effectivement.

11 Q O.K. Alors que ça avait quelle proportion avant
12 que Norbourg fasse l'acquisition de Services
13 Financiers DR et d'Investissement SPA, là? Le
14 pourcentage d'investissement par les fonds DR dans
15 les fonds Norbourg, c'était quoi?

16 R Zéro.

17 Q Puis ça, ça s'est concrétisé de passer de zéro à
18 vingt (20%), trente pour cent (30%) pour certains
19 d'entre eux ou pas?

20 R Non, ça ne s'est pas concrétisé. Pour certains
21 fonds, oui, mais il a fallu forcer la main à
22 monsieur Boisvenue de maintenir et parfois même
23 d'augmenter la position des fonds Norbourg à
24 l'intérieur des fonds Perfolio.

1 Q Est-ce qu'il y a eu des discussions entre vous et
2 monsieur Boisvenue?

3 R Non.

4 Q Ou des inquiétudes de soulevées quant à
5 l'existence de cette clause-là où il y avait un
6 engagement d'investir vingt (20%) à trente pour
7 cent (30%) dans les fonds Norbourg?

8 R Bien, il y avait un engagement, suite au contrat,
9 il y avait un engagement.

10 Q Oui.

11 R Maintenant, il est arrivé parfois que monsieur
12 Boisvenue ait voulu vendre des fonds Norbourg et
13 on a refusé la transaction. On a refusé la
14 transaction et on a maintenu et parfois même, on a
15 augmenté la position de certains fonds, allant un
16 peu à l'encontre de ce que monsieur Boisvenue
17 pensait, mais ce qu'on lui rappelait c'est qu'il
18 avait vendu totalement ses compagnies et son
19 achalandage. Donc, il devait respecter ce qu'il
20 avait signé.

21 Q Est-ce que vous avez d'autres choses à nous dire à
22 propos de la transaction avec Claude Boisvenue à
23 ce stade-ci? Des éléments que vous aimeriez porter
24 à notre connaissance?

25 R Bien peut-être un peu plus tard, je ne sais pas si

1 c'est à ce moment-ci ou vous voulez y aller à
2 travers le temps, je ne le sais pas, mais on a eu
3 plusieurs discussions entre moi et monsieur
4 Boisvenue sur les sources et la provenance de
5 fonds des sociétés Norbourg, suite à l'article de
6 Finances et Investissements.

7 Q Avant la clôture de la transaction avec lui ou
8 après?

9 R Avant et après.

10 Q Je croyais que vous aviez dit tantôt qu'avant la
11 clôture, il ne vous avait jamais posé de questions
12 là-dessus, même en réaction à l'article.

13 R Non. C'est-à-dire à savoir s'il voulait annuler la
14 transaction.

15 Q D'accord.

16 R J'espère que j'ai été clair là-dessus, mais
17 c'était d'un point de vue, avant la transaction,
18 d'annuler ou ne pas annuler la transaction. Et
19 monsieur Boisvenue savait que les sources de fonds
20 de Norbourg n'étaient pas conventionnelles, avant
21 la transaction, et monsieur Boisvenue savait,
22 après la transaction, d'où provenaient certaines
23 sources de fonds, à savoir Northern Trust.

24 Q Et il a su ça comment et à quel moment?

25 R Je vous dirais qu'il l'a su à un moment...

1 Écoutez, c'est en décembre 2004, on a eu une
2 certaine discussion puis je lui parlais de
3 l'ensemble des transferts qui devaient se faire à
4 l'intérieur des fonds Perfolio et des fonds
5 Norbourg par la suite, et je regardais... à cette
6 époque, on avait débuté une discussion, mais je ne
7 peux même pas parler d'une discussion, d'une
8 certaine, comment je pourrais bien m'exprimer...
9 un certain intérêt auprès de la Banque
10 Laurentienne pour leurs fonds mutuels qui
11 totalisaient près de six cents millions (600 M) en
12 actifs sous gestion et je rencontrais le président
13 de la Banque Laurentienne avec monsieur Scraire,
14 puis on parlait d'une transaction, à l'époque, qui
15 était près de soixante (60 M\$) à soixante-cinq
16 millions (65 M\$) en termes de déboursé.
17 Donc, avec monsieur Scraire, j'ai rencontré
18 monsieur McManus qui était... et je me souviens
19 qu'il y avait un stratège pour l'ensemble des
20 ventes de la société de la Banque Laurentienne
21 avec lui, mais malheureusement je ne me souviens
22 plus de son nom, et c'est par l'entremise de
23 monsieur Fragasso qu'on avait réussi également à
24 avoir cette rencontre. Et j'avais expliqué, à un
25 moment donné, qu'il y avait une certaine forme de

1 financement qui provenait des fonds à monsieur
2 Boisvenue, à cette époque-là.

3 Me DENIS ST-ONGE :

4 Q Mais vous lui avez dit quoi?

5 R Moi, je lui ai dit clairement... Moi, je lui ai
6 dit clairement, j'ai dit : « Si jamais il manque
7 de l'argent pour cette acquisition-là, sous forme
8 de financement, je vais aller en chercher dans les
9 fonds. »

10 Me PATRICE BENOÎT :

11 Q O.K. Mais ça c'est une transaction qui ne s'est
12 pas concrétisée.

13 R Non, mais il y a eu beaucoup de discussions autour
14 de ça.

15 Q Mais essayez d'y aller de façon plus précise, là.

16 R Bien, je vais essayer.

17 Q Oui. Parce que vous nous dites, c'est... Vous
18 avez commencé par nous dire que monsieur Boisvenue
19 a compris, à un moment donné, ou a appris la
20 provenance de certains fonds, que ça venait de
21 Northern Trust. Là, vous nous donnez un exemple
22 qui est de dire essentiellement : « Si je procède
23 à l'acquisition des fonds mutuels de la Banque
24 Laurentienne puis il manque d'argent parce que
25 c'est une grosse transaction, je vais aller en

1 chercher dans des fonds. »

2 R Oui.

3 Q Mais ça, ça ne s'est pas concrétisé cette
4 transaction-là.

5 R Non.

6 Q Comment et à quel moment aurait-il appris,
7 monsieur Boisvenue, qu'il y a effectivement des
8 transactions que vous avez déjà effectuées - peut-
9 être la sienne aussi, là - avec l'argent qui
10 venait de Northern Trust, donc de retraits
11 irréguliers dans les fonds?

12 R Au début du mois de juin 2005, monsieur Boisvenue
13 voulait vendre pour - et d'ailleurs, les
14 transactions avaient déjà été envoyées auprès des
15 firmes de fonds qui vendaient des fonds Norbourg à
16 l'intérieur des fonds Perfolio, pour acheter des
17 fonds de d'autres firmes - je ne me souviens plus
18 de la transaction exacte. Et c'est à ce moment-là
19 que je lui ai dit : « Tu ne peux pas vendre les
20 fonds parce que présentement les fonds ne sont pas
21 disponibles. » Je lui ai expliqué de long en large
22 que présentement on n'avait pas les fonds pour
23 rembourser la vente qu'il demandait, ce qu'il l'a
24 surpris, en juin 2005, et que les transactions
25 qu'il avait effectuées avec les autres firmes de

1 fonds devaient être renversées, parce que l'argent
2 provenant des fonds Norbourg ne pouvait pas être
3 versé pour acheter les autres fonds.

4 Q O.K. Mais quand vous lui avez dit : « L'argent
5 n'est pas disponible pour ces transactions-là »...

6 R J'ai tout simplement dit que Northern Trust
7 n'avait pas l'argent pour...

8 Q Mais est-ce qu'il vous a demandé comment ça se
9 fait que Northern Trust n'a pas l'argent?

10 R Oui.

11 Q Puis vous lui avez répondu quoi?

12 R J'ai dit : « Présentement, on n'a pas d'argent
13 dans l'encaisse des fonds Norbourg pour vendre les
14 positions que tu nous demandes. »

15 Q Mais vous dites qu'il en a été surpris, là, il n'a
16 pas cherché à savoir davantage pour quelle raison,
17 où cet argent-là était allé, à quoi ça avait
18 servi?

19 R Absolument pas. On a tout simplement renversé les
20 transactions et on l'a laissé ainsi. Il n'a pas
21 posé plus de questions. Parce que, évidemment, au
22 cours de la discussion, on lui a mentionné qu'il y
23 avait eu une vente de la totalité de ses actions
24 et de son achalandage et que présentement... même,
25 on avait été déçu un peu de la transaction, étant

1 donné que les résultats escomptés par rapport à la
2 transaction n'avaient pas été atteints.

3 Donc, on l'a informé, tout simplement, et s'il
4 n'était pas heureux, qu'on était même prêt à
5 renverser la transaction et là il pourrait faire
6 ce qu'il voudrait avec l'argent de ses clients.

7 Q Puis ça, il n'a pas...

8 R Ça a créé... Il arrivait de... Il avait escaladé
9 le Mont Everest, je ne sais pas si escalader c'est
10 le bon terme, là, mais il arrivait de...

11 Me DENIS ST-ONGE :

12 Q Du camp de base?

13 R Pardon?

14 Q Du camp de base?

15 R Bien, du camp de base, je pense qu'il était rendu
16 au deuxième niveau, mais il n'avait pas été,
17 évidemment, en haut comme la personne qui était
18 censée... qui l'a fait, d'ailleurs. Mais il
19 savait... monsieur Boisvenue ne posait plus ou ne
20 posait pas beaucoup de questions quand arrivait ce
21 type de discussion-là. C'était, à un moment donné,
22 certains arguments tranchant, à savoir : « Écoute,
23 tu as vendu, tu as vendu. Tu n'es même plus
24 supposé de travailler ici. Tu veux rester comme
25 gestionnaire... » Donc, on pensait... Parce qu'à

1 un moment donné, on s'est aperçu que dans le
2 changement, tout ce qui était le prospectus relié
3 aux fonds de fonds, il n'avait pas la connaissance
4 qu'on nous avait décrit qu'il avait dans les fonds
5 de fonds. Avant ça, il gérait... chaque client
6 possédait une série, les six cents (600) clients,
7 exemple, de SPA, possédaient chacun une certaine
8 proportion à l'intérieur de chaque fonds, mais là
9 ça a amené des changements importants lorsque est
10 arrivé un vrai fonds de fonds avec un prospectus,
11 et chaque client ne possédait pas directement
12 chacune des unités du fonds mais d'un fonds
13 seulement qui, lui, à son tour, possédait les
14 autres fonds.

15 Donc, ça amenait une certaine confrontation.

16 Me DENIS ST-ONGE :

17 Q Le prix d'achat pour l'acquisition des sociétés de
18 monsieur Boisvenue, je présume aussi que ça
19 provient des fonds qui étaient sous gestion chez
20 Northern Trust?

21 R Oui.

22 Q Est-ce que vous avez le même problème avec les
23 fonds de fonds qui étaient sous la gestion de
24 monsieur Boisvenue, que ceux dans Capital Teraxis?

25 R Je dois avouer qu'on a eu plusieurs problèmes

1 également avec les fonds de monsieur Boisvenue. Je
2 n'ai pas fait de calcul présentement, parce qu'il
3 manque beaucoup de documents, mais à un moment
4 donné on s'est aperçu qu'il y avait une grande
5 différence entre les transferts qui avaient été
6 effectués dans les fonds de fonds et les actifs
7 qui étaient représentés dans les fonds de fonds.
8 Donc, les transferts étant de SPA... et d'où est
9 arrivé ce méli-mélo total par rapport à monsieur
10 Boisvenue, c'est que monsieur Boisvenue, lorsqu'on
11 a des séries de fonds de fonds, c'est avec des
12 séries institutionnelles. Je vais vous donner un
13 exemple : supposons qu'on prend la série
14 institutionnelle de AGF, Fonds Évolution inc. doit
15 avoir un contrat de gestion, le promoteur du fonds
16 doit avoir un contrat de gestion avec AGF pour
17 gérer la série institutionnelle en tant que telle.
18 Je ne sais pas pourquoi, et c'est pour ça qu'à un
19 moment donné il y a eu un certain ménage dans
20 l'été 2005 au niveau des contrats, il y a
21 plusieurs contrats, avec les séries
22 institutionnelles des fonds, qui étaient faits
23 avec Investissement SPA, qui étaient faits avec
24 Services Financiers DR, qui étaient faits avec
25 Fonds Évolution inc. Et ça, ça a amené un méli-

1 mélo dans l'administration des firmes, à savoir on
2 ne savait même pas, à un moment donné, quelle
3 position qu'on avait et si c'était vraiment des
4 fonds institutionnels.

5 Pourquoi qu'on se demandait la question de la
6 position institutionnelle? C'était que les
7 différences entre les frais chargés pour les fonds
8 institutionnels variaient énormément. On pouvait
9 avoir des frais, chez Norbourg, de vingt-cinq (25)
10 points de base, mais chez AGF - je vous donne AGF
11 comme exemple, là, mais il faudrait vérifier avec
12 les papiers - ils pouvaient être de un virgule
13 vingt-cinq (1,25). Donc, ce un pour cent (1%) là
14 de différence amenait des pertes dans la promotion
15 de fonds.

16 Et c'est là qu'on s'est mis à fouiller un peu plus
17 tout l'aspect, comment avaient été structurés les
18 fonds de fonds et c'est là qu'on s'est aperçu que
19 monsieur Boisvenue, dans la structure prospectus
20 d'un fonds mutuel pour les fonds de fonds, n'avait
21 pas l'expérience requise pour administrer et gérer
22 le tout.

23 Q Et vous l'aviez identifié, comme cible d'achat,
24 comment?

25 R Il m'avait été présenté par monsieur Streell, et

1 là on remonte au milieu de l'année 2003. Il
2 m'avait été présenté par monsieur Streell.
3 Monsieur Streell était un démarcheur qui nous a
4 amené monsieur Langlois, monsieur Duschesneau, les
5 deux représentants Bourgeois, et monsieur Streell
6 avait des discussions avec monsieur Boisvenue
7 depuis un certain temps et monsieur Streell nous
8 l'a présenté en milieu de l'année 2003, je vous
9 dirais. Exactement quand, je ne m'en souviens pas
10 mais c'était au cours de la période...

11 Q Donc, ça a pris plus d'un an avant d'accoucher?

12 R Oui, oui. Oui, parce qu'à un moment donné, bon, il
13 y a eu l'acquisition de Fonds Évolution et de
14 Groupe Teraxis. Donc, ça a été mis un peu de côté,
15 si on veut, pour la transaction et lorsque est
16 arrivé tous les problèmes qu'on avait avec les
17 fonds de fonds, on cherchait soit à vendre les
18 fonds de fonds ou soit acheter quelqu'un qui
19 pourrait nous régler les fonds de fonds, ce qu'on
20 pensait faire à l'époque, et c'est de là qu'en
21 août 2004, après l'intégration, qu'on pensait
22 avoir terminé, du réseau Teraxis, on a fait
23 l'acquisition de toute la clientèle de Boisvenue.

24 Q Puis le prix a été déterminé comment?

25 R Le prix a été déterminé... pour Investissements

1 SPA, qui avait près de cent quarante millions
2 (140 M), on a déterminé l'achat de l'actif à peu
3 près à un pour cent (1%).

4 Me PATRICE BENOÎT :

5 Q Un point vingt-cinq (1.25%).

6 R Un point vingt-cinq (1.25%)? Je croyais que
7 c'était un point vingt-cinq (1.25%) pour DR, non?
8 C'est un pour cent (1%) pour DR et un point vingt-
9 cinq (1.25%) pour SPA, c'est ça? Je ne me souviens
10 plus. En tout cas, c'est un des deux...

11 M. GILLES ROBILLARD :

12 On va aller hors dossier pour l'instant.

13

14 (DISCUSSION HORS DOSSIER)

15

16 Me DENIS ST-ONGE :

17 Q Monsieur Lacroix, après l'acquisition de ces
18 fonds-là, est-ce qu'il y a eu des ponctions ou des
19 retraits illégaux dans les fonds provenant de
20 l'acquisition de monsieur Boisvenue?

21 R Pas au cours de l'année 2004, à ma connaissance,
22 mais au cours de l'année 2005, oui.

23 Q Commençant le 1^{er} janvier 2005 jusqu'au 30 juin
24 2005?

25 R Jusqu'au 25 août 2005, oui.

1 Q Et ça a servi à quoi?

2 R Dans l'année 2005, si je comprends bien la
3 question?

4 Q Oui.

5 R Je vous dirais les grandes transactions. Les
6 achats d'actions Dianor.

7 Q Puis ça c'est?...

8 R Printemps 2005.

9 Q C'est le printemps 2005.

10 R Il y a eu, à ma connaissance, près de sept
11 millions (7 M\$) à ce moment-là. Donc, tout ça
12 venait de... Quand on parle des fonds Perfolio, je
13 veux être sûr qu'on se comprenne bien; c'est les
14 fonds Perfolio qui avaient investi dans les fonds
15 Norbourg, puis on sortait des fonds Norbourg.

16 Q O.K.

17 R Et non pas directement du fonds Perfolio. Donc,
18 c'était la partie série O des fonds Norbourg.

19 Q C'est pour ça que vous avez dit tantôt, quand
20 monsieur Boisvenue vous a posé des questions parce
21 qu'il voulait faire des transactions au niveau des
22 fonds Norbourg, il n'y avait pas l'argent pour les
23 faire?

24 R Voilà.

25 Q Parce que les fonds avaient été...

1 R Suite à certaines acquisitions qu'on avait faites
2 ou le fonds de roulement de certaines sociétés
3 Norbourg.

4 Q Alors, Monsieur Lacroix, les grands déboursés en
5 2005, là, il y a eu l'achat de SPA?

6 R Oui.

7 Q Il y a eu Dianor?

8 R Oui.

9 Q Il y a eu le paiement au ministère du Revenu du
10 Québec de sept millions de dollars (7 M\$) suite à
11 votre divulgation volontaire?

12 R Oui.

13 Q Il y a eu l'achat de l'auberge?

14 R Oui.

15 Q L'Étoile ou le financement de l'achat de l'auberge
16 l'Étoile?

17 R Oui.

18 Q Est-ce qu'il y a eu autre chose comme grands
19 déboursés à part de ces éléments que je viens de
20 vous dire? Northstone Power, est-ce que c'est en
21 2005 ça aussi ou si c'était avant?

22 R Non, c'était fait auparavant, ça.

23 Q C'était avant, O.K.

24 R C'était auparavant, ça.

1 Q Est-ce qu'il y en a eu d'autres ou est-ce que j'ai
2 résumé les grands déboursés de la période?

3 R Pas à ma connaissance. Écoutez, je vais vérifier.

4 Q Il n'y a pas eu d'achat d'autres représentants?

5 R Non. Il y a eu également des déboursés dans la
6 compagnie de gestion de Planure Nord-Ouest, qui
7 ont été faits pour près de deux millions (2 M\$) au
8 cours de cette période-là.

9 Q O.K.

10 R Bon, évidemment, après ça on peut parler de Sports
11 BLL, qui a eu un support financier. Je ne sais pas
12 si vous voulez entrer dans les détails de toutes
13 les transactions?

14 Q Mais est-ce que c'était des montants importants?

15 R Bien là, on est rendu... Bien, des montants
16 importants, on parle d'à peu près un trois cent
17 mille dollars (300 000 \$) dans Sports BLL à cette
18 époque; je vois également l'édifice à Val D'Or,
19 qui a été fait au cours de cette période-là; le
20 Grand Café, le restaurant le Grand Café.

21 Q Oui, c'était quoi? Trois quarts de million?

22 R Trois quarts de million, oui. Ça résume les
23 transactions.

24 M. GILLES ROBILLARD :

25 Q Juste une question que j'aimerais poser au niveau

1 de 2004 et 2005. Vous nous parliez, au courant des
2 deux premières journées d'interrogatoire, que
3 messieurs Asselin et Renaud avaient reçu des
4 paiements, là, ce que vous appeliez les tickets à
5 l'entrée, je pense que vous avez qualifié ça? Au
6 courant de 2004 et 2005, est-ce qu'il y a eu
7 d'autres paiements du genre?

8 R Non. C'est-à-dire pas à ma connaissance. Mais
9 comme je l'ai mentionné au cours de ces deux
10 journées-là, monsieur Asselin est parti souvent
11 avec des enveloppes d'argent puis on savait
12 qu'il... Disons que ce n'était plus mon rôle, si
13 on peut s'exprimer ainsi. Peut-être que monsieur
14 Asselin l'a fait ou ne l'a pas fait, je ne le sais
15 pas, mais souvent il nous a dit qu'il partait pour
16 veiller avec certaines personnes. On savait que
17 c'était des gens de l'Autorité à l'époque et
18 qu'est-ce qu'il faisait de l'argent? Je ne peux
19 pas vous dire. Est-ce que c'était pour dépenser
20 pour la soirée ou pour leur remettre? J'en ai
21 aucune idée.

22 Q D'accord.

23 Me DENIS ST-ONGE :

24 Q Il y a eu aussi, comme paiement important, le deux
25 millions (2 M\$) à maître Hindle, qui a été fait

1 pendant la même période?

2 R Oui, tout à fait.

3 Q Est-ce qu'il y a eu d'autres paiements à des
4 employés?

5 R Bon, il y a eu évidemment certains bonus versés
6 aux employés...

7 Q Mais ça, on y reviendra spécifiquement, je pense,
8 par après, dans Asselin et Therrien.

9 R Voilà.

10 Q Est-ce qu'il y a eu d'autres prêts qui ont été
11 consentis à des gens pendant cette période-là?

12 R Probablement. Mais là, malheureusement, je n'ai
13 pas la liste mais on pourrait passer au travers.

14 Q On en arrive à l'inspection qui a commencé.

15 R À l'enquête, oui.

16 Q À l'enquête.

17 R Il y a eu deux choses : il y a eu une inspection
18 des fonds en septembre 2004.

19 Q Faite par qui?

20 R L'AMF.

21 Q O.K.

22 R Et il y a eu une enquête qui a débuté en novembre
23 2004. L'inspection était reliée à tout ce qui
24 s'était déjà passé l'année auparavant en Ontario,
25 « late trading », une vérification de late

1 trading. C'était par rapport aux unités des fonds
2 là, certains scandales qu'il y a eus en Ontario,
3 puis cette inspection-là a très bien été, c'est
4 monsieur Asselin qui l'a gérée tout le long
5 donc...

6 Q O.K. Puis ça a eu lieu quand, ça, en septembre
7 et...

8 R Septembre, début octobre 2004.

9 Q Et ça a duré combien de temps?

10 R Les gens sont restés... madame Lacroix et je ne me
11 souviens plus malheureusement du nom de l'autre
12 personne, sont demeurés chez Norbourg pendant...
13 entre cinq (5) et dix (10) jours, maximum, la
14 période, là.

15 Q Ils ont fait leur inspection?

16 R Oui.

17 Q Ils inspectaient quoi?

18 R Le late trading dans les fonds mutuels.

19 Q Ça veut dire quoi, ça?

20 R Le late trading dans les fonds mutuels c'est
21 souvent des détenteurs de parts, qu'elles soient
22 au niveau détail ou institutionnel, profitaient
23 de, je vous dirais, la structure des fonds mutuels
24 pour profiter, surtout au niveau des placements
25 internationaux, d'une hausse...

1 Q De la hausse ou de la baisse?

2 R De la hausse ou de la baisse dans l'après-midi,
3 suite à la fermeture des marchés qui était faite
4 dans un certain décalage : en Europe, qui ferment
5 à l'heure du midi et en Amérique du Nord. Donc,
6 c'était pour évaluer ce point-là et de savoir, un,
7 en termes de placement et, deux, si certains
8 clients faisaient du late trading également, sur
9 les parts des fonds en tant que tels.
10 Donc, il n'y a pas eu rien de majeur à ce niveau-
11 là, l'inspection a très bien été. On leur a donné
12 ce qu'ils voulaient savoir et puis ça a...

13 Q Il n'y a pas eu de reproches?

14 R Non. On a même des lettres disant que c'était
15 terminé puis que, finalement, il y avait quelques
16 irrégularités puis c'est... rien de majeur, quoi.
17 M. GILLES ROBILLARD :

18 Q Mais vous n'aviez rien à vous reprocher à ce
19 niveau-là?

20 R Non, il n'y avait rien à reprocher à ce niveau-là,
21 dans le sens que tant et aussi longtemps que les
22 rapports Northern Trust étaient convenables à leur
23 demande. C'était toujours le même cercle encore :
24 monsieur Asselin les rencontrait, demandait
25 certaines choses - d'ailleurs, plusieurs courriels

1 le prouvent que monsieur Asselin demandait une
2 série d'informations à tout le monde. Et tant et
3 aussi longtemps que les rapports demandés étaient
4 donnés en temps, il n'y avait pas de problème.

5 Me DENIS ST-ONGE :

6 Q Est-ce qu'on a eu à fabriquer des documents pour
7 répondre à leurs questions concernant cette
8 enquête-là?

9 R Oui. Tous les documents ont été fabriqués.

10 Q Et c'était fait à qui?

11 R Bien, à ce moment-là, le logiciel était...

12 Q Le logiciel Octan ou le logiciel Souka?

13 R Le logiciel qu'on avait demandé à monsieur Souka
14 de nous faire était devenu, je vous dirais,
15 convenable. Donc, on pouvait entrer les données et
16 les rapports sortaient. De ce qu'on voyait -
17 évidemment, j'ai su d'autre chose par après, là,
18 mais, tu sais, les rapports, évidemment, il y
19 avait pas... Ce que je veux dire, c'est qu'il y
20 avait pas de chiffre de nuit comme en octobre
21 2002, là, à faire des rapports.

22 M. GILLES ROBILLARD :

23 Q Parce que le système était rendu user friendly
24 puis vous aviez de la pratique au niveau de la
25 falsification de documents?

1 R Voilà.

2 Q O.K.

3 Me DENIS ST-ONGE :

4 Q Je n'ai pas entendu la réponse.

5 R J'ai dit : « Voilà. »

6 Q « Voilà », ça veut dire oui, ça?

7 R Oui. Oui, oui.

8 Q L'inspection de novembre, elle est venue pourquoi?

9 R L'enquête?

10 Q L'enquête.

11 R L'enquête, bon. Ce que je ne comprends pas par
12 rapport à la structure corporative que je vous ai
13 donnée, c'est que probablement qu'il y a eu juste
14 une petite erreur, c'était après le 30 juin,
15 l'acquisition de MCA Valeurs mobilières.

16 Q O.K.

17 R Mais en tout cas, on reviendra au vrai... Donc,
18 suite à l'acquisition de monsieur Boisvenue en
19 août 2004 et immédiatement après, en milieu, fin
20 septembre 2004, on a envoyé une demande
21 d'approbation pour l'acquisition de cent pour cent
22 (100%) du capital actions de MCA.

23 On voyait que l'approbation de l'AMF prenait
24 beaucoup de temps. On avait reçu l'approbation de
25 la Bourse de Montréal mais l'approbation de la

1 part de l'AMF pour l'acquisition à cent pour cent
2 (100%) de MCA à l'automne 2004, ça retardait.
3 Donc, à force de se renseigner, monsieur Asselin a
4 commencé à dire : « Bien, peut-être qu'on va
5 devenir sous enquête. Il y a peut-être des choses
6 qui ne vont pas rond », étant donné que le trente
7 (30) jours de délai pour l'approbation de
8 l'acquisition de MCA était passé. On n'avait pas
9 eu de nouvelles à la fin octobre et, là, on voyait
10 qu'il y avait un peu de tâtonnement dans le
11 processus d'approbation.

12 Donc, on a su, le 12 novembre, que l'acquisition
13 de MCA était retardée et que là, il y avait le
14 début de l'enquête. Donc, l'enquête était, et
15 c'est le subpoena qu'on a reçu, pour analyser et
16 enquêter sur les sources de fonds du Groupe
17 Norbourg et des sociétés de Vincent Lacroix.

18 Q C'était aussi spécifique que ça?

19 R C'était aussi spécifique que ça sur la feuille
20 qu'on a reçue. « Approbation de fonds... » c'est-
21 à-dire « Source de financement des acquisitions
22 des dernières années et source de financement de
23 Vincent Lacroix ». Et on ramenait toute la
24 correspondance qu'il y avait eue, dont je vous
25 parlais dans le dernier interrogatoire, sur Tercio

1 Trust et des relations Vincent Lacroix - Tercio
2 Trust, à l'intérieur du paragraphe qui déclarait,
3 finalement, le début de l'enquête.

4 Q Et c'est suite à ça que vous avez dit tantôt que
5 Alain Dussault ainsi que...

6 R Serge Beugré.

7 Q Serge Beugré et monsieur Asselin ont démissionné
8 comme administrateurs?

9 R Oui.

10 Q Est-ce qu'ils ont quitté leur emploi?

11 R Non.

12 Q Monsieur Asselin est devenu consultant quand, lui?

13 R À partir du 1er mars 2005.

14 Q Donc, c'est plusieurs mois après.

15 R Oui.

16 Q Puis monsieur Beugré est quand même demeuré à
17 l'emploi?

18 R Oui.

19 Q Sauf qu'ils ont démissionné de leur poste
20 d'administrateur?

21 R Oui. Mais même, peut-être faire une certaine
22 correction, même si monsieur Asselin était devenu
23 consultant à partir du 1er mars, ses fonctions
24 n'ont vraiment pas changé entre, je vous dirais,
25 le 1er mars 2005 et la fin juillet 2005.

1 Q Est-ce que sa présence au bureau était la même?

2 R La même.

3 Q Donc, ça a été juste de changer la nature du
4 contrat.

5 R Voilà.

6 Q Ça s'est déroulé comment, l'enquête? Qui a pris la
7 responsabilité, chez Norbourg, de l'enquête?

8 R Monsieur Asselin.

9 Q C'est monsieur Asselin?

10 R Monsieur Asselin. Tout comme au début, d'ailleurs,
11 si on se réfère au début de l'inspection en
12 automne 2002. Monsieur Asselin, dès le début de
13 l'inspection, et c'est ça qui avait surpris les
14 membres à l'époque de la Commission des valeurs
15 mobilières, avait fait appel à maître Atkinson de
16 McCarthy Tétrault - là, je vous parle de
17 l'inspection 2002.

18 Q Oui.

19 R Donc, lorsqu'il y a eu le début de l'enquête, en
20 novembre 2004, monsieur Asselin a fait appel à
21 maître Atkinson.

22 Q O.K.

23 R Et a demandé à ce que maître Atkinson soit notre
24 procureur dans l'enquête. Donc, ce qu'il a accepté
25 et qu'il a fait au cours de la période. Et la

1 personne responsable de l'ensemble des documents à
2 envoyer à l'Autorité était monsieur Asselin.

3 Q Ça s'est déroulé comment, l'enquête?

4 R On recevait des subpoenas avec une liste à envoyer
5 pour une date précise, et on envoyait les
6 documents à ce moment-là.

7 Q Est-ce qu'ils ont envoyé une équipe chez
8 Norbourg...

9 R Non.

10 Q ...pour analyser les livres?

11 R Du tout. Tout ce qu'on nous demandait, c'était des
12 documents et on envoyait des boîtes de documents,
13 durant l'enquête, à l'AMF.

14 Q Et toutes ces demandes-là étaient dirigées vers
15 Éric Asselin?

16 R Bien, c'est-à-dire c'est lui qui supervisait
17 l'ensemble des demandes et tout ça, maître
18 Atkinson pourrait vous le confirmer.

19 Q Est-ce que, outre les documents, il y a eu des
20 interrogatoires?

21 R Au début du printemps, oui. Monsieur Asselin a été
22 interrogé les 27 et 28 avril 2005, de même que le
23 15 juin 2005 et j'ai été interrogé les 25 et 26
24 juin, à la fin juin 2005.

1 Q Et vous avez remis quoi à l'AMF pour répondre à
2 leurs questions?

3 R Ah! Une série de documents. Écoutez, il y a
4 beaucoup, beaucoup de documents qui ont été remis
5 à l'AMF. L'ensemble des états financiers des
6 sociétés Norbourg... Écoutez, j'ai une liste, je
7 pourrais vous fournir la liste.

8 Q Est-ce que l'AMF vous a demandé les états de
9 comptes de Northern Trust?

10 R Oui.

11 Q Est-ce que vous les avez remis?

12 R Oui.

13 Q Est-ce que vous avez remis les vrais ou les faux?

14 R C'est-à-dire, il faut bien se comprendre sur les
15 états de comptes Northern Trust. On parle des
16 états de comptes du compte Vincent Lacroix, et non
17 pas des comptes des fonds Norbourg et Évolution.

18 Q O.K. Mais ils ne vous ont jamais demandé des états
19 de comptes des fonds...

20 R Non.

21 Q ...qui étaient sous gestion à Northern Trust?

22 R Jamais.

23 Q O.K. Quand vous dites qu'ils vous ont demandé les
24 états de comptes Vincent Lacroix, c'est lesquels
25 états de comptes Vincent Lacroix chez Northern

1 Trust, qu'ils vous demandaient?

2 R Les comptes qu'on parlait, VLA et VLX.

3 Q Et vous leur avez remis quoi?

4 R On leur a remis les états de comptes VLA, VLX.

5 Q Et ça démontrait quoi, ces états de comptes-là?

6 R Ça démontrait les sources de financement de
7 Norbourg.

8 Q Et ça indiquait quoi, comme montant à votre nom,
9 dans ces états de comptes-là?

10 R Ça indiquait les sommes... Chaque retrait, je vais
11 vous donner un exemple, chaque retrait qui était
12 pris de chez TD ou des fonds Norbourg, on
13 retrouvait ces retraits-là à l'intérieur du compte
14 VLA et VLX. Ça expliquait exactement les
15 transferts.

16 Q Donc, ça démontrait des dizaines et des dizaines
17 de millions de dollars?

18 R Ah! Ça expliquait près de cent millions (100 M\$).

19 Q O.K. Et tout c'était faux?

20 R Tout ça était faux.

21 Q Et c'est ça que monsieur Asselin a remis à l'AMF?

22 R À l'Autorité.

23 Q Est-ce qu'il les analysait et il les voyait,
24 monsieur Asselin, ces états-là, avant de les
25 remettre?

1 R Oui. Bien, c'est-à-dire il les voyait, il les
2 analysait, il savait déjà que...

3 Q Qui est-ce qui les faisait?

4 R Les états de compte?

5 Q Oui.

6 R Les états de comptes, c'est Félicien, par
7 l'entremise de son logiciel.

8 Q Avec son fameux logiciel?

9 R Oui.

10 Me PATRICE BENOÎT :

11 Q Donc, monsieur Asselin a remis en bloc, si je vous
12 comprends bien, à l'AMF, à l'automne 2004, une
13 série d'états de comptes qui montraient une
14 supposée fortune personnelle pour vous de
15 plusieurs, plusieurs dizaines de millions de
16 dollars, pour justifier les acquisitions faites
17 par le Groupe Norbourg?

18 R Oui. On se comprend que c'est venu par après, là.
19 On parle plus du premier trimestre 2005 que
20 l'automne 2004, là. Mais ça a débuté, le premier
21 subpoena était vraiment relié à l'ensemble des
22 sociétés, tout ce qui était réglementé et tout ce
23 qui ne l'était pas.

24 Q Qui gérait la confection de ces faux états de
25 comptes-là? On a compris que c'était monsieur

1 Souka, avec son logiciel qu'il avait créé pour
2 vous, qui les faisait, mais qui passait la
3 commande, qui lui disait quoi mettre dedans, quel
4 montant, à quelle date?...

5 R Monsieur Cholette. Monsieur Cholette, monsieur
6 Asselin et moi-même, dans le sens qu'on se
7 réunissait, à un moment donné, et on établissait,
8 bon, il y a eu supposons... Je vais vous donner un
9 exemple, il y a eu une entrée de fonds de huit
10 cent mille dollars (800 000 \$) dans Norbourg
11 International qui est arrivée, je vais vous donner
12 un exemple, là, le 14 avril 2005. Donc, dans
13 l'état de compte VLX, Vincent Lacroix VLX - la
14 différence, juste pour ouvrir une parenthèse,
15 entre VLA et VLX, c'est que le premier compte VLA
16 est géré au Canada et après ça, on a donné un
17 scénario que ce compte-là avait été transféré à
18 Londres chez Northern Trust, VLX.

19 Q C'est beau.

20 R Donc... Excusez, j'ai perdu mon idée.

21 Q Vous dites que vous vous assoyiez, monsieur
22 Asselin, monsieur Cholette et vous, puis que là
23 vous regardiez, puis vous avez donné l'exemple
24 d'une transaction, en avril 2005, de huit cent
25 mille dollars (800 000 \$).

1 Et là, ce que vous faisiez c'est?

2 R C'est que trois ou quatre jours auparavant, on
3 faisait sortir de l'état de compte, ce même
4 montant-là, qui était comme preuve de transfert
5 pour la société Norbourg à l'intérieur du compte
6 bancaire de Norbourg International. Ça, on parle
7 d'avril 2005, ou Norbourg Groupe Financier
8 auparavant ou NSF La Prairie au cours de la
9 période donnée.

10 Q Pour faire cet exercice-là, de confection, en
11 mettant les bons montants aux bonnes dates, là, de
12 faux états de comptes pour vous personnellement,
13 vous partiez de quoi? Est-ce que vous partiez des
14 vrais états de comptes Northern Trust qui
15 montraient les sorties de fonds massives ou vous
16 partiez des registres comptables internes de
17 Norbourg, des états de comptes bancaires de
18 Norbourg? C'était quoi la documentation que vous
19 utilisiez?

20 R Les états de comptes bancaires de Norbourg, qui
21 démontraient l'entrée.

22 Q O.K.

23 Me DENIS ST-ONGE :

24 Q Jean Cholette a préparé une conciliation du compte
25 NSF La Prairie?

1 R Oui.

2 Q Je ne sais pas si vous l'avez vue à moment donné,
3 on l'avait déposée.

4 R Oui.

5 Q Est-ce que la demande qui lui avait été faite de
6 préparer cette conciliation-là, avec tous les
7 transferts, tous les déboursés, est-ce que ça a un
8 lien avec l'enquête ou si c'était pour d'autres
9 fins?

10 R C'est déjà fait depuis un certain temps, je crois.
11 Oui, ça a un lien avec l'enquête. Ça a débuté au
12 cours de l'été 2004, tout ça, été 2004, automne
13 2004. C'est que ça a débuté avant l'enquête parce
14 qu'avant l'enquête, il y avait déjà un processus
15 de divulgation volontaire qui était parti.

16 Q Qui avait commencé avec les histoires de monsieur
17 Fragasso?

18 R Voilà. On parle du mois d'août, début septembre
19 2004. Donc, ça c'est une période avant le début de
20 l'enquête, novembre 2004.

21 Q O.K.

22 R Donc, il y avait déjà une recherche intense qui a
23 été faite à l'intérieur des transferts et tout ça.
24 Donc, c'était fait avant l'enquête.

25 Q L'arrivée de l'enquête, est-ce que ça a eu un

1 impact sur la remise en branle de la divulgation
2 volontaire?

3 R Ah! Définitif. On a appris le 12 novembre que nous
4 étions sous enquête de la part de l'Autorité et
5 pas la fin de semaine du 13, 14, mais la fin de
6 semaine d'après, je partais avec ma famille en
7 vacances, et le lundi, le 20 ou le 21... le 22, je
8 crois, c'est là qu'on a enregistré le numéro,
9 parce qu'on doit s'enregistrer auprès de Revenu
10 Canada, le numéro de la divulgation volontaire.

11 Q O.K.

12 R Donc, c'est là que vraiment... Ce que je veux
13 dire, c'est suite à l'enquête, au début de
14 l'enquête de l'AMF, c'est vraiment là qu'on a
15 parti le processus de divulgation volontaire,
16 parce qu'avant ça, on était plus ou moins certain.

17 Q O.K. Monsieur Laforce, vous l'avez rencontré quand
18 pour la première fois?

19 R Ah! Milieu, fin septembre 2004. Donc, c'est avant
20 l'enquête.

21 Q Avant l'enquête?

22 R Ah, oui, oui. Je dirais milieu septembre 2004. Il
23 y avait déjà un processus, ce n'était pas qu'on le
24 partait nécessairement, la divulgation volontaire,
25 mais on sentait la transaction de MCA, là, qu'il y

1 avait quelque chose qui... donc, monsieur Asselin
2 m'a fortement conseillé de, peut-être comme filet,
3 comme on l'avait déjà mentionné, d'avoir ce
4 scénario-là comme divulgation volontaire, parce
5 qu'il avait déjà travaillé au ministère du Revenu,
6 donc il voyait une stratégie.

7
8 PAUSE

9
10 Me DENIS ST-ONGE :

11 Q Alors, Monsieur Lacroix, on était dans les liens
12 qui existaient entre l'enquête de l'Autorité des
13 marchés financiers, là, qui débute en novembre
14 2004, et la divulgation volontaire que vous avez
15 faite aux fiscs fédéral et provincial.

16 Vous nous aviez dit, la dernière fois, que les
17 premières discussions avaient eu lieu avec
18 monsieur Fragasso, qui vous avait suggéré un bon
19 fiscaliste qu'il connaissait à cet égard-là. Mais
20 l'idée de concrétiser la divulgation volontaire,
21 d'en faire une, ça a eu lieu quand?

22 R L'idée, pour différencier les différents acteurs à
23 l'intérieur de la divulgation, l'idée de faire une
24 divulgation volontaire arrive de monsieur Asselin
25 au cours de l'été 2004.

1 Q Pourquoi et dans quelles circonstances?

2 R Dans quelles circonstances, c'est lorsqu'on
3 regardait les états financiers un jour ou l'autre
4 de la firme, à voir certaines questions par
5 rapport aux sources de financement et ça s'est
6 concrétisé, par après, avec le début de l'enquête,
7 en novembre 2004. Mais probablement, il y avait
8 deux choses à ce niveau-là : soit que monsieur
9 Asselin avait une information privilégiée qu'on
10 était pour devenir sous enquête à cette période-
11 là; ou il fallait, de façon, d'un point de vue
12 fiscal, régulariser tout l'aspect de la situation
13 financière Vincent Lacroix ou les sources de
14 financement. Et de là, encore une fois, partait
15 toute cette interrogation-là suite à l'article de
16 Finances et Investissements, en juin 2004.

17 Q Donc, lorsque vous voyez l'AMF arriver avec ses
18 subpoenas et des demandes d'information quant à la
19 provenance de vos fonds investis dans les sociétés
20 Norbourg, là, se concrétise davantage la nécessité
21 de faire la divulgation volontaire.

22 R C'est là qu'on a pris, dix (10) jours après le
23 début de l'enquête de l'AMF, le numéro
24 d'enregistrement pour la divulgation volontaire.

25 Q O.K. Et vous aviez déjà contacté les gens de chez

1 PriceWaterhouseCooper à Québec, précédemment?

2 R On était déjà dans un processus, à savoir si on
3 devait en faire une ou pas.

4 Q Quel a été le rôle des diverses personnes qui sont
5 intervenues au niveau de la divulgation
6 volontaire? On sait qu'il y avait vous, qu'il y
7 avait monsieur Asselin, qu'il y avait monsieur
8 Renaud qui étaient habiletés à donner de
9 l'information au fiscaliste, monsieur Laforce,
10 est-ce qu'il y avait d'autre monde?

11 R Non.

12 Q Quel était le rôle de ces trois personnes-là à
13 l'égard de la divulgation volontaire?

14 R Mais comme monsieur Laforce l'a mentionné au cours
15 de son interrogatoire en février 2006, si on parle
16 du pourcentage des rôles, sans nommer les sujets,
17 monsieur Renaud occupait à peu près soixante
18 (60%), entre cinquante (50%) et soixante pour cent
19 (60%) des communications avec monsieur Laforce au
20 niveau de la divulgation volontaire. Éric Asselin,
21 entre vingt-cinq (25%) et trente pour cent (30%),
22 et moi, entre dix (10%) et quinze pour cent (15%).
23 Là, on parle des communications avec monsieur
24 Laforce.

25 En termes de documents à fournir à monsieur...

1 Q Mais le soixante pour cent (60%) de monsieur
2 Renaud, ça servait à quoi, ses communications? Ça
3 visait... quelles informations qu'il transmettait
4 à monsieur Laforce?

5 R Bien, ça visait plusieurs choses. Je vous dirais
6 qu'il y avait, en parallèle, la même information
7 qui était donnée à monsieur Laforce pour la
8 divulgation volontaire et en même temps, à
9 l'enquête de l'AMF. Donc, on fonctionnait en
10 parallèle, si on veut, à ce niveau-là. D'ailleurs,
11 la personne qui chapeautait les communications
12 avec monsieur Laforce et avec l'AMF était maître
13 Atkinson.

14 Q O.K.

15 R Donc, maître Atkinson savait très bien le
16 processus de la divulgation, assistait aux
17 réunions et savait très bien également toute
18 l'information qui était envoyée à l'AMF.

19 Q Alors, Monsieur Lacroix, je vous demandais le
20 soixante pour cent (60%) qui visait la
21 communication de monsieur Renaud avec monsieur
22 Laforce, ça visait quoi? C'était quoi sa
23 participation ou son champ de travail dans la
24 divulgation volontaire?

25 R Ça visait toute la documentation possible pour

1 arriver à un point précis avec monsieur Laforce,
2 qui était d'en arriver à l'avoir net de Vincent
3 Lacroix. Donc, ça c'était le processus de monsieur
4 Renaud et la plupart du temps, monsieur Renaud
5 prenait ses informations avec Éric Asselin, d'Éric
6 Asselin, pardon, et soit monsieur Asselin les
7 transmettait à monsieur Renaud ou à monsieur
8 Laforce directement, d'où arrive le vingt-cinq
9 pour cent (25%) de communication, lorsque monsieur
10 Laforce témoignait, communication avec monsieur
11 Asselin.

12 Q Et vous, c'était quoi? Vous confirmiez les
13 instructions que...

14 R Confirmer les instructions ou parfois qu'il
15 arrivait au bureau, monsieur Renaud n'était pas
16 là, donc je parlais à monsieur Laforce ou monsieur
17 Asselin ou des informations quelconques.
18 Finalement, quand les deux n'étaient pas là ou ne
19 pouvaient pas parler à monsieur Laforce, j'étais
20 la personne qui parlait à monsieur Laforce et/ou
21 lorsque j'étais à Québec, je rencontrais monsieur
22 Laforce. J'ai rencontré souvent, personnellement,
23 monsieur Laforce.

24 Q L'origine des revenus fictifs, là, c'est un quatre

1 millions de dollars (4 M\$) qui aurait été investi
2 chez USB...

3 R UBS.

4 Q UBS, plutôt, oui, une autre banque suisse, et on a
5 tous vu, je pourrais vous le montrer mais je ne
6 pense pas que c'est utile, l'état de compte de ce
7 quatre millions (4 M\$) en 1996, qui donne quelque
8 chose comme vingt quelques millions en 2001, je
9 pense, 2000?

10 R 2000.

11 Q 2000.

12 R 31 décembre 99.

13 Q On sait que ce document-là, cet état de compte de
14 UBS est un faux, là, et que vous avez,
15 malheureusement, jamais eu le quatre millions
16 (4 M\$) en Suisse.

17 R Oui.

18 Q Ou si vous l'avez, vous pouvez peut-être nous dire
19 où il est?

20 R Non, malheureusement, je ne l'ai jamais eu.

21 Q O.K.

22 R Puis il n'y a jamais eu de prêt.

23 Q Et l'origine de ce quatre millions (4 M\$) est un
24 prêt que R.J. Holdings Ltd aurait fait à Vincent
25 Lacroix, de quatre millions (4 M\$) et ce prêt-là a

1 été daté de mars 1995. Je vous montre ici un
2 document qui est daté, lui, de mars 2005, un prêt
3 de R.J. Holdings à Vincent Lacroix. Est-ce que
4 c'est ce document-là qu'on a utilisé en changeant
5 carrément la date?

6 R Oui.

7 Q Et je comprends que ce document-là, ce contrat de
8 prêt a été préparé, à votre demande, quelque part
9 en mars 2005?

10 R Oui.

11 Q Qui a préparé ce document-là?

12 R Maître Hindle.

13 Q Et vous êtes allé voir maître Hindle quand pour
14 qu'il prépare ce document-là?

15 R C'est là qu'avec la date que je vois, mars 2005,
16 qu'il y a quelque chose que je ne comprends pas,
17 parce que moi, les premières fois que j'ai reçu et
18 que j'ai parlé de ce document-là avec maître
19 Hindle, c'est après le voyage à Cuba qui a eu lieu
20 la fin mars 2005 ou début avril 2005. Donc, quand
21 on voit mars 2005...

22 Q Le 1er mars 2005, c'est écrit ici.

23 R Oui, c'est ça. Bien, c'est ça qui m'étonne un peu.

24 Q O.K. Mais c'est écrit : « With effect as of the
25 1st day of March. »

1 R La première fois que j'ai parlé d'un document de
2 prêt à maître Hindle, c'est suite à une rencontre
3 avec monsieur Asselin et que, là, à ce moment-là,
4 l'AMF nous demandait les sources d'où provenait
5 l'argent des comptes VLA et VLX et il fallait
6 reculer encore dans le temps pour le faire.

7 Q Vous avez demandé quoi à maître Hindle
8 relativement à ce prêt?

9 R De préparer un document qui nous permettrait de
10 justifier un montant de quatre millions (4 M\$)
11 dans un compte, où qu'il soit, - à l'époque on
12 n'avait pas déterminé UBS - qui pourrait justifier
13 la somme de quatre millions (4 M\$) U.S. qu'on
14 aurait sous gestion, qu'on avait sous gestion.

15 Q Et le nom de R.J. Holdings, ça vient de qui?

16 R Maître Hindle.

17 Q Vous, est-ce que vous les connaissiez R.J.
18 Holdings?

19 R Absolument pas.

20 Q Est-ce que vous saviez s'il y avait quatre
21 millions de dollars (4 M\$)? Parce que je présume,
22 Hindle quand il a préparé ce document-là, est-ce
23 qu'il savait que c'était de la frime?

24 R Oui, il le savait. Donc, il a dû prendre une firme
25 qui existait à l'époque ou qui existe maintenant.

1 Q Vous ne lui avez même pas demandé de faire
2 semblant d'avoir un vrai prêt?

3 R Non. Si je comprends bien la question, Maître St-
4 Onge, moi je lui ai demandé d'avoir un document
5 qui nous prouverait la provenance de quatre
6 millions (4 M\$), mais je n'ai jamais demandé un
7 nom de firme ou si elle existait ou elle
8 n'existait pas, je voulais juste la justification
9 d'un document qui nous permettrait de prouver...

10 Q Vous ne lui avez pas demandé de vous trouver
11 quelqu'un qui pouvait vous faire un prêt de quatre
12 millions (4 M\$), à ce moment-là?

13 R Absolument pas, non. Absolument pas, on voulait
14 juste un document. Et là, on parle de... on parle,
15 qui était « back daté », excusez l'expression, en
16 1995.

17 Q O.K. Mais le document qu'on vous remet ici, lui,
18 il est daté de 2005.

19 R Mais il y a un document que j'ai signé qui date de
20 95.

21 Q Oui, mais est-ce qu'il est possible que votre
22 monsieur Souka ait pris ce document-là puis il a
23 juste changé les dates? C'est facile de changer
24 les dates sur un document comme ça, là.

25 R Non. Non.

1 Me PATRICE BENOÎT :

2 Q C'est même facile de le retaper au complet, là.

3 R Non. C'est maître Hindle qui a préparé l'ensemble
4 des documents.

5 Me DENIS ST-ONGE :

6 Q Même celui de 95?

7 R Même celui de 95, à ma connaissance. Parce que je
8 l'ai signé chez maître Hindle, dans les bureaux de
9 maître Hindle. Je n'ai pas... on n'a pas fait ça à
10 la main chez Norbourg, on l'a signé chez maître
11 Hindle.

12 Q Mais vous n'avez pas pris ça pour le refaire en
13 changeant la date? Vous avez vraiment signé ce
14 document-là avec la date 1995 chez maître Hindle,
15 c'est ça que vous nous dites?

16 R Oui, dans ses bureaux, oui.

17 Q Qui était présent avec vous?

18 R Maître Hindle... seulement maître Hindle. Il n'y
19 avait pas, je croyais qu'il y avait son assistant
20 à l'époque, mais non.

21 Q Mais vous?

22 R J'étais seul.

23 Q Vous étiez tout seul?

24 R J'étais seul.

1 Q Puis R.J. Holdings, qui a signé? Est-ce que
2 c'était déjà signé ou?...

3 R Non. Non, non, il n'y avait aucune signature.
4 Quand je l'ai signé chez maître Hindle, il n'y
5 avait aucune signature. C'était pour l'envoyer là-
6 bas pour autorisation.

7 Me PATRICE BENOÎT :

8 Q Mais si l'idée c'était de se faire produire, par
9 un avocat, un contrat, simplement parce que vous
10 aviez besoin d'un bout de papier qui vous
11 permettrait de justifier quatre millions (4 M\$)...

12 R Oui.

13 Q ...pour détourner l'attention de l'AMF de la
14 véritable origine de ces fonds-là, pourquoi se
15 rendre chez l'avocat qui vous demandait de faire
16 ça puis pourquoi signer sur place, le contrat?
17 Pourquoi ce n'était pas juste qu'il vous envoie le
18 document puis que vous alliez faire ce que vous
19 vouliez avec de votre côté après, là?

20 R Suite à une discussion avec monsieur Asselin, il
21 me demandait, il dit : « Signe au moins avec une
22 firme qui existait à l'époque, et si jamais ils
23 vont vérifier - parce que c'était une divulgation
24 qui impliquait des sommes très importantes - qui
25 avait la possibilité, à l'époque, d'avoir ces

1 sommes-là sous gestion ou dans son compte bancaire
2 quel qu'il soit.

3 Donc, c'est suite à une discussion avec maître
4 Hindle, à la demande de monsieur Asselin, que
5 maître Hindle nous a proposé R.J. Holdings, et
6 maître Hindle nous a confirmé que R.J. Holdings
7 existait en 1995 et qu'ils avaient les fonds
8 nécessaires à l'époque, pour avoir un prêt de
9 quatre millions (4 M\$).

10 Me DENIS ST-ONGE :

11 On va prendre deux secondes, je vais essayer de
12 trouver le document.

13

14 PAUSE

15

16 Me DENIS ST-ONGE :

17 Q Alors je vous montre un projet de contrat - on va
18 le coter...

19 Me PATRICE BENOÎT :

20 On va les coter ensemble, les deux, en liasse.

21 Me DENIS ST-ONGE :

22 ...qui porte la date du 1er mars 2005, qui est un
23 projet non signé, et le document qui a été produit
24 lors de votre divulgation volontaire qui, lui,
25 porte la date du 1er mars 1995.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Me PATRICE BENOÎT :

Donc, les deux vont être cotés en liasse sous VL-27.

VL-27 :

En liasse, deux projets de contrats de prêt de 4 M\$: un portant la date du 1er mars 1995 et l'autre du 1er mars 2005

Me DENIS ST-ONGE :

Q Et on voit ici la signature de monsieur Rounce.

R Oui.

Q Et votre signature à vous.

R Oui.

Q La seule autre correction qu'on voit c'est le code postal.

R Oui.

Q Je ne sais pas, alors...

R Ça ici, le document avec mars 2005, moi, c'est la première fois que je vois une date de mars 2005 sur un document du prêt R.J. Holdings. Je ne sais pas comment vous avez eu cette communication...

Q Nous, on l'a obtenu de monsieur Hindle.

R Mais ça ici, le document du 1er mars 95 signé comme prêt de quatre millions (4 M\$) de R.J.

1 Holdings était... a été signé au bureau de maître
2 Hindle.

3 Q O.K. Puis la correction ici, c'est qui, qui l'a
4 fait?

5 R C'est à son bureau, au moment de signer...

6 Q Est-ce que c'est vous qui l'avez faite ou si c'est
7 lui qui l'a faite, « lui » étant maître Hindle?

8 R Maître Hindle. J'étais à son bureau, j'ai dit, à
9 l'époque, que ce n'était pas 5P3 c'était 5W3 à La
10 Prairie.

11 Q O.K. Ce n'est pas vous, ça?

12 R Écoutez, je...

13 Q Non, non, si vous ne vous en souvenez pas, vous ne
14 vous en souvenez pas.

15 R Non. De mémoire, je suis certain que c'est maître
16 Hindle.

17 Q O.K. Et ça ce n'était pas signé, ça a été signé
18 après coup?

19 R Moi, quand j'ai signé, ce n'était pas signé par
20 monsieur Rounce.

21 Q Puis c'est revenu ensuite?

22 R C'est revenu par la suite, effectivement.

23 Q O.K. Et les documents de UBS, que je vous parlais
24 tantôt, là, c'est le document numéro 1, ici...
25 Alors vous vous souvenez de ça?

1 R Oui, oui, très bien.

2 Q Et ça, ça a été fait par le logiciel Souka?

3 R Voilà.

4 Q Alors, le document de UBS, tant qu'à faire, on va
5 le...

6 Me PATRICE BENOÎT :

7 VL-28.

8 Me DENIS ST-ONGE :

9 UBS Wealth Management, états de compte.

10

11 VL-28 :

12 États de compte de UBS Wealth Management

13

14 Me PATRICE BENOÎT :

15 Q Les faux états de compte UBS, vous dites qu'ils
16 ont été préparés par monsieur Souka à l'aide de
17 son fameux logiciel, mais qui lui a donné
18 l'information quant à ce qu'il devait mettre comme
19 contenu sur ces états de compte-là?

20 R Moi et monsieur Beugré.

21 Q Puis monsieur Beugré, comment il pouvait donner
22 cette information-là à monsieur Souka?

23 R C'est que ce qu'il faut comprendre, c'est qu'à un
24 moment donné, avec monsieur Souka et monsieur
25 Beugré, on parlait de certaines simulations à

1 faire. Puis évidemment, lorsque je leur demandais
2 le produit fini, c'est à ce moment-là qu'ils
3 réalisaient ce que je leur avais demandé. Donc, au
4 moment, je vous dirais, de faire les entrées, au
5 moment de certaines demandes, je ne peux pas vous
6 dire que les deux étaient conscients de ce qui
7 était demandé, mais en voyant le produit final et
8 que je prenais le dossier, ils devenaient de plus
9 en plus conscients de qu'est-ce qui se passait.

10 Q O.K. Mais c'était quoi la différence entre quand
11 vous faites la demande versus le produit final?
12 J'essaie de voir à quel moment on peut être berné
13 puis à quel moment on ne peut plus faire preuve
14 d'aveuglement par rapport à ce qu'on voit, et pour
15 quelle raison.

16 R Oui. C'est que l'ensemble des données était sur un
17 chiffrier Excel.

18 Q O.K.

19 R Donc, tous les calculs sont faits et toutes,
20 toutes, toutes les données sur un chiffrier Excel.
21 C'est jusqu'à ce moment-là, il y a rien, je vous
22 dirais, de consciemment, probablement, face à
23 l'objectif ultime, qu'ils sont conscients. En tout
24 cas, je cherche mes mots, là, mais par après,
25 lorsqu'on demande de l'amener sur une certaine

1 forme de présentation, c'est à ce moment-là...

2 Q En clair, sur un papier en-tête...

3 R Voilà.

4 Q Un simili papier en-tête de UBS Wealth Management,
5 Genève.

6 R Et qu'on demande certains mots en Allemand, qu'on
7 transfère, certains mots en Allemand et tout ça.

8 Me DENIS ST-ONGE :

9 Q Le logo, il a pris ça où?

10 R Le logo fait partie d'une série de documents que
11 nous avons eus à l'intérieur du dossier Tercio
12 Trust Minersud, qui était basée à Fribourg.

13 Me PATRICE BENOÎT :

14 Q Donc, autrement dit, vous commencez, dans un
15 premier temps, par faire rentrer des chiffres dans
16 un chiffrier Excel?

17 R Oui.

18 Q Puis quand vient le temps de le formater, c'est
19 qui, qui dit à monsieur Souka : tu vas prendre le
20 logo de UBS puis tiens, regarde, pour pouvoir le
21 reproduire, va le chercher à tel autre endroit
22 puis... Qui fait ça?

23 R C'est moi qui a donné le logo UBS avec la
24 structure de la présentation. Et monsieur Beugré,
25 au niveau de la présentation, a vu quelques

1 documents UBS mais les deux ne savaient pas
2 l'utilisation, dans le sens que c'était pour
3 donner soit à l'AMF ou soit à monsieur Laforce,
4 d'un point de vue de la divulgation volontaire.

5 Q Puis monsieur Beugré, quand vous dites que
6 l'information était donnée à monsieur Souka pour
7 les remplir, ces états de compte là, pour mettre
8 le contenu dedans, c'était soit vous ou soit
9 monsieur Beugré. Mais monsieur Beugré, il donnait
10 quoi à monsieur Souka comme information
11 relativement à ça?

12 R Il donnait le chiffrier Excel.

13 Q O.K. Mais lui-même, il faisait comment pour savoir
14 que dans telle colonne du chiffrier Excel, c'est
15 ces montants-là qu'il fallait qu'il mette et pas
16 d'autres puis...

17 R Bien, exemple, vous aviez, dépendamment de l'état
18 de compte, vous avez une transaction - je ne sais
19 pas quel état de compte vous avez devant vous, là,
20 c'est peut-être un « asset detail ».

21 Q Bien, là, il y en a un c'est compte courant, puis
22 là c'est marqué, par exemple, achat 50, juin 95, Z
23 à index, 3010, valeur : un million cinq cent cinq
24 mille (1,505 M\$)...

25 R Ça ici, ce qu'on retrouve, c'est un état de compte

1 qui fait part des transactions au cours d'une
2 certaine période donnée. Et pour répondre à la
3 question qui a été posée, là, dans le contexte où
4 sur un chiffrier Excel on entrait les frais, on
5 entrait la valeur de la transaction et on
6 retrouvait la balance des montants de transactions
7 en tant que telles dans une colonne chiffrier
8 Excel.

9 Q Mais monsieur Beugré il la prenait où cette
10 information-là?

11 R À l'aide d'une banque de données qu'on avait sur
12 l'ensemble des contrats et la valeur des contrats
13 qui étaient transigés.

14 Q O.K. Donc, autrement dit, lui, il a une banque de
15 données puis il était capable de voir que si,
16 hypothétiquement, quelqu'un détenait X nombre
17 d'actions de telle compagnie en Europe, en 1995,
18 puis qu'il les vendait à telle date, il savait à
19 quel prix...

20 R On avait une banque de données qui nous indiquait
21 l'ensemble de ces informations.

22 Q Puis c'est ça que vous avez utilisé pour avoir...
23 Cette banque de données-là que vous avez utilisée
24 pour être capable de préparer des états de comptes
25 antidatés mais qui vous permettaient de passer

1 d'une valeur de quatre millions (4 M\$), au départ,
2 à vingt-huit (28 M\$) point quelques millions plus
3 tard?

4 R Voilà. Les transactions données, les transactions
5 de la valeur des contrats à terme, dans l'état de
6 compte que vous avez, arrivent de cette banque de
7 données là.

8 Me DENIS ST-ONGE :

9 Q Monsieur Asselin a vu le contrat de quatre
10 millions (4 M\$)?

11 R Définitif, oui.

12 Q O.K. Il a vu aussi les états de compte de UBS?

13 R Oui, oui.

14 Q Il savait que c'était faux?

15 R Oui.

16 Q Est-ce que monsieur Renaud savait si c'était vrai
17 ou si c'était faux, ces documents-là?

18 R Pas au début. Au début, il ne le savait pas.

19 Q « Au début », vous le situez quand, le début?

20 R Bien, le début, là, on parle de la divulgation
21 volontaire, dans le processus, pardon, de la
22 divulgation volontaire : novembre, décembre,
23 janvier, je peux dire que ça c'est le début pour
24 nous.

25 Q O.K.

1 R Après ça, avril, mai, là, oui, il savait que ce
2 n'était pas vrai.

3 Q O.K. Et il a continué quand même à transmettre les
4 documents à monsieur Laforce?

5 R Oui, oui.

6 Q Évidemment, on sait, la divulgation volontaire,
7 qu'elle a été reçue, qu'il y a eu une entente?

8 R Oui.

9 Q Que vous avez payé sept millions (7 M\$) à Revenu
10 Québec?

11 R Six (6 M\$), oui.

12 Q Six (6 M\$)? Ah, je pensais que c'était sept
13 (7 M\$).

14 R Sept (7 M\$), l'autre... l'autre million, c'est
15 relié aux divulgations TPS, TVQ, avec monsieur
16 Togba, ce qui totalise sept (7 M\$).

17 Q O.K. Maintenant, il y avait un paiement qui devait
18 être fait au fédéral, qui a rebondi?

19 R Oui.

20 Q Pourquoi ça a rebondi ce paiement-là au fédéral?

21 R Bien, il y avait une question, à un moment donné -
22 ça, on parle de l'été 2005, évidemment - il y
23 avait une question, à un moment donné, de relier
24 la divulgation à savoir si on voulait la faire
25 complètement ou pas complète, et on essayait

1 d'étirer vraiment le temps. Donc, on trouvait ça
2 important, d'un point de vue par rapport à l'AMF,
3 de payer au Québec, mais au niveau du fédéral, de
4 peut-être le pousser le plus possible. Stratégie
5 qui n'était pas très subtile.

6 Q Donc, ça n'a pas été juste une erreur
7 d'aiguillage, ça a été une volonté de ne pas
8 payer?

9 R Il y avait une volonté que le fédéral...

10 Q Attendrait.

11 R Attendrait.

12 Q Qu'est-ce qui est advenu de l'enquête de l'AMF?

13 R Écoutez, selon ce qu'on avait comme information,
14 ça allait très bien. D'ailleurs, le 24 août, une
15 journée avant la bombe, si on veut, Norbourg, nous
16 avions une rencontre de cédulée avec monsieur St-
17 Gelais pour le réseau de distribution, moi, et
18 maître Atkinson, à dix heures (10 h), au bureau de
19 Québec.

20 Donc, on voyait que, pour en arriver à une
21 rencontre, maître Atkinson était vraiment confiant
22 que, bon, on avait travaillé très bien du côté du
23 réseau de distribution et que pour rencontrer
24 monsieur St-Gelais, l'enquête allait quand même
25 relativement bien. Et le 22 août au matin ou le 23

1 août au matin, j'ai reçu un appel de maître
2 Atkinson me mentionnant que... c'est le 23 août,
3 au matin, le mardi matin, que la rencontre était
4 annulée.

5 Donc, jusqu'à cette période-là, je vous dirais
6 qu'on voyait, là, qu'on avait franchi les étapes
7 pour en arriver à une solution.

8 Q Et les demandes d'information de l'AMF, elles ont
9 cessé quand? Est-ce qu'il y en a eu jusqu'au mois
10 d'août ou?...

11 R Non, les demandes de l'AMF ont cessé en avril
12 2005, sous forme de subpoena. Après ça, il y a eu
13 des interrogatoires.

14 Q Il y a eu des interrogatoires.

15 R Donc, il y avait des ordonnances qu'on devait
16 donner. Donc, il y a eu les ordonnances d'Éric
17 Asselin et suite à ces interrogatoires, qui ont
18 été remis à l'AMF... Maintenant, le 27 et le 28
19 juin, mes ordonnances n'ont jamais été remises
20 étant donné les événements d'août 2005.

21 Q Maintenant, les interrogatoires portaient sur
22 quoi?

23 R Les interrogatoires portaient sur l'ensemble des
24 documents qui avaient été donnés, concernant les
25 sociétés, concernant les provenances de fonds,

1 concernant toutes les activités de Norbourg. On
2 parlait des structures corporatives, c'est dans ce
3 contexte-là, le document qu'on a ici présentement,
4 qui avait été fait. Donc, c'est dans ce contexte-
5 là que les interrogatoires se passaient. Puis
6 évidemment, comme à chaque fois, bien, à chaque
7 fois depuis l'inspection 2002, c'est qu'on
8 arrivait toujours devant les faits accomplis,
9 parce que monsieur Asselin passait toujours en
10 avant de moi. Donc, on continuait à travailler par
11 rapport à l'information que monsieur Asselin avait
12 donnée dès le départ aux autorités en tant que
13 telles.

14 Q Alors, à l'hiver 2005, il y avait l'inspection de
15 l'Autorité des marchés financiers, il y a eu une
16 autre inspection aussi?

17 R C'est-à-dire que l'enquête, on est toujours dans
18 l'enquête.

19 Q L'enquête - moi, je l'appelle inspection, mais
20 l'enquête.

21 R Oui. On est toujours dans l'enquête de l'AMF et à
22 partir du début avril - on a été informés de ça
23 fin février début mars - le MFDA, qui est le
24 Mutual Fund Dealer Association, l'Association des
25 courtiers en épargne collective au Canada,

1 exception faite du Québec, décide de faire une
2 inspection chez Norbourg. Et là, par ricochet, en
3 ayant une inspection du MFDA, l'AMF assiste
4 toujours le MFDA à l'intérieur de l'inspection du
5 réseau de distribution, qui est pour Gestion du
6 Patrimoine Tandem en tant que telle. Donc, c'est
7 là qu'a débuté... début du mois d'avril. Je ne
8 peux pas vous dire exactement quand, mais j'ai les
9 dates.

10 Q Puis ça a duré combien de temps?

11 R C'est-à-dire qu'ils ont été chez Gestion du
12 Patrimoine Tandem pendant une semaine complète.
13 Par contre, suite à l'inspection, il y a eu des
14 mesures draconiennes prises par le MFDA et c'est
15 là qu'est arrivée toute la problématique entre
16 lorsque tu es un réseau au Québec et à l'extérieur
17 du Québec. Suite à l'inspection, le MFDA a fait
18 une série d'interventions, si on veut, ne donnant
19 plus le droit à Gestion du Patrimoine Tandem
20 d'opérer, d'avoir de nouveaux comptes, d'opérer un
21 compte in trust.

22 Donc, il y a eu une série de mesures qui ont été
23 prises par le MFDA sous l'article... en tout cas,
24 je vais vous amener la documentation à ce niveau-
25 là et je crois d'ailleurs que vous l'avez déjà,

1 lorsque j'avais fait photocopier les courriels, et
2 que l'AMF, à cette période-là, a dit au MFDA :
3 écoute, tout ce qui se passe au Québec, c'est sous
4 notre gouverne. Donc, ne t'occupe pas du Québec.
5 Donc, c'est vraiment, le MFDA a fermé finalement
6 tout le compte in trust, on n'avait plus le droit
7 d'avoir de nouveaux comptes au niveau du Nouveau-
8 Brunswick.

9 Et là, l'AMF a approfondi son enquête et tout ça,
10 puis il y a une série de communications, entre
11 l'AMF et Norbourg, reliées au réseau de
12 distribution et c'est là que l'AMF commençait à
13 creuser tout ce qui s'était passé pendant que
14 c'était possédé par Norbourg et avant que ce soit
15 possédé par Norbourg, de toutes les irrégularités
16 dans les réseaux de distribution qu'on avait
17 achetés avant et après les dates d'acquisition des
18 réseaux de distribution.

19 Q Donc, ça avait commencé même avant, avant que vous
20 les acquériez?

21 R Bien, ce qu'on a appris à l'intérieur de la
22 documentation qu'on a reçue de l'AMF, c'est
23 qu'effectivement, plusieurs irrégularités qui ne
24 nous avaient pas été mentionnées, avaient déjà
25 débuté dans les réseaux de distribution avant

1 qu'on les achète.

2 Q O.K. Comment ça fonctionnait vos acquisitions des
3 bureaux de courtier pendant toute cette période-
4 là? Est-ce que c'était, ça opérait normalement, ça
5 faisait des profits?

6 R Non.

7 Q Non?

8 R Non. Bien, ça faisait... disons que ça faisait peu
9 de pertes, mise à part Teraxis, mis à part le
10 réseau Teraxis. BBA était à peu près, là, c'est à
11 peu près au niveau du point de rentabilité que les
12 deux firmes opéraient, Groupe Futur et BBA en tant
13 que telles. SPA faisait de l'argent.

14 Q Tandem?

15 R Bien, Tandem faisait partie intégrante du réseau
16 de Teraxis, Services Financiers Tandem.

17 Q O.K.

18 R Lorsqu'on a fusionné les trois réseaux pour en
19 arriver à Gestion du Patrimoine Tandem, il y a eu
20 une série de mesures importantes qui ont été
21 prises. Il y avait quatre logiciels de back office
22 qu'on ramenait à un logiciel, il y avait une
23 fusion de banque de données. Donc, ça a amené des
24 coûts importants à l'intérieur de la fusion des
25 réseaux en tant que tels. Mais ça, on ne pouvait

1 pas dire que c'était profitable.
2 En avril 2005, l'été 2005, on touchait le point de
3 rentabilité et c'est à ce moment-là, durant
4 l'enquête du MFDA, qu'il a fallu mettre des sommes
5 de côté, un quatre à cinq cent mille (500 000 \$),
6 pour l'ensemble des irrégularités qu'on avait des
7 représentants, des réseaux qu'on avait achetés,
8 qui s'étaient passées avant même qu'on les achète.
9 Donc, c'était un peu le portrait de la situation
10 financière des réseaux.

11 Q Et vous avez acquis MCA à un moment donné?

12 R C'est-à-dire on a pris une participation
13 minoritaire et l'ensemble des actions privilégiées
14 dans MCA, oui.

15 Q C'est à quelle date ça?

16 R Écoutez, c'est indiqué - c'est ça qui me mêle un
17 peu, mais c'est indiqué ici au 30 juin 2005, mais
18 je crois que le contrat a été signé au début
19 juillet 2005, de mémoire.

20 Q O.K.

21 R Je l'ai. le contrat, je pourrai vous l'amener.

22 Q Est-ce que vous attendiez des autorisations de
23 l'AMF pour finaliser ces transactions-là?

24 R Non. Étant donné qu'à l'automne 2004, on avait
25 essayé d'acheter cent pour cent (100%) du capital

1 actions, et suite au début de l'enquête, ça nous
2 avait été refusé, donc, là, ce qu'on a fait, c'est
3 qu'on a joué sur les deux paliers, dans le sens
4 suivant : c'est que toute proportion prise au-
5 dessus de dix pour cent (10%), dans un courtier en
6 valeurs mobilières, doit être approuvée par l'AMF
7 au niveau des actions votantes, tandis qu'on
8 demande une approbation de la Bourse de Montréal
9 quand on prend cinquante pour cent (50%) du
10 capital actions.

11 Donc, ce qu'on a fait, c'est qu'on a pris, dans
12 notre deuxième tentative, si on peut l'appeler
13 ainsi, on a pris neuf point quatre (9.4%), neuf
14 point cinq pour cent (9.5%) de MCA actions
15 votantes et on a pris la totalité des actions
16 privilégiées de MCA. Ce qui amenait...

17 Me PATRICE BENOÎT :

18 Q Ce qui, au total, vous amenait à plus que
19 cinquante pour cent (50%) du total du capital
20 actions?

21 R Voilà. Les actions privilégiées représentaient
22 près de quarante-deux (42%), quarante-trois pour
23 cent (43%) du capital total, et les actions
24 votantes, neuf pour cent (9%), nous amenaient à
25 cinquante et un (51%), cinquante-deux pour cent

1 (52%) du total, du capital actions total.

2 Donc, on n'avait pas besoin de demander
3 l'approbation de l'AMF, mais la Bourse de Montréal
4 nous a donné son approbation sur la prise de
5 position au-dessus de cinquante pour cent (50%).

6 Q Et c'était combien, l'investissement dans MCA?

7 R Deux point six millions (2,6 M\$).

8 Me DENIS ST-ONGE :

9 Q C'était quoi le but recherché?

10 R C'était vraiment le back office... Le back office,
11 à l'intérieur de Gestion du Patrimoine Tandem,
12 était vraiment déficient. Donc là, on cherchait
13 une façon de faire et des gens expérimentés en
14 back office pour vraiment le donner et d'avoir une
15 unité au sein du back office.

16 Q Est-ce que ça a été mis en place, ça, ou non?

17 R On n'a jamais eu le temps.

18 Q Vous n'avez jamais eu le temps.

19 R Jamais eu le temps. On voulait l'établir au cours
20 de la période, on voit les courriels, au cours de
21 l'automne 2005, on n'a jamais pu le faire.

22 Q On a vu de la documentation concernant un prêt de
23 vingt-deux millions et demi (22,5 M\$), en août
24 2005, que devait vous faire monsieur Julmy, c'est
25 quoi ça?

1 R À un moment donné, la divulgation volontaire, on a
2 eu la surprise sur le montant. Lorsqu'on a
3 commencé le processus de la divulgation
4 volontaire, on s'attendait à un montant qui
5 tournerait entre douze (12 M\$) et quinze millions
6 (15 M\$). C'est vraiment ce qu'on s'attendait.
7 Donc, on a eu la mauvaise surprise lorsque... si
8 on veut, il y avait une entente, on y a pensé
9 longtemps avant de signer pour vingt-deux virgule
10 cinq millions (22,5 M\$). Donc, l'entente avec le
11 gouvernement fédéral, le ministère du Revenu du
12 Québec et l'Agence de Revenu du Canada était de
13 vingt-deux virgule cinq millions (22,5 M\$). Donc,
14 onze millions deux cent cinquante mille
15 (11,250 M\$) chaque entité, chaque palier.

16 À ce moment-là, on était rendu - évidemment, on
17 avait justifié les revenus dans Norbourg par la
18 divulgation volontaire, là, on était rendu dans la
19 spirale qu'il fallait justifier le montant de
20 vingt-deux virgule cinq millions (22,5 M\$) à
21 verser, parce que l'entente était qu'on le verse
22 en un montant, il y avait pas d'autres façons de
23 le faire.

24 Donc là, on cherchait des façons de faire pour
25 recevoir un prêt de vingt-deux virgule cinq

1 millions (22,5 M\$) pour régler la divulgation
2 volontaire. C'est là qu'on a demandé un document à
3 monsieur Julmy, qui n'a jamais été dévoilé à
4 personne, qui était chez monsieur Julmy, mais je
5 ne crois pas qu'on avait dévoilé auprès des
6 autorités, et c'est là qu'on savait, là, qu'on
7 était embarqué dans une spirale qui...

8 M. GILLES ROBILLARD :

9 Q L'intention, à ce moment-là, était de prendre le
10 vingt-deux point cinq (22,5 M\$) où?

11 R Ce n'était qu'un projet, on ne l'avait pas. On ne
12 le savait pas...

13 Me PATRICE BENOÎT :

14 Q Le vingt-deux point cinq (22,5 M\$) c'était le
15 montant du règlement envisagé avec Revenu Canada
16 et Revenu Québec?

17 R Oui.

18 Q Je pense que la question de monsieur Robillard
19 c'est : j'imagine qu'à ce moment-là vous étiez
20 sous l'impression que le règlement se
21 concrétiserait dans ces eaux-là?

22 R Oui.

23 Q Vous aviez l'intention de le prendre où le vingt-
24 deux point cinq millions (22,5 M\$) pour payer le
25 gouvernement?

1 R Ah! De Northern Trust. Il n'y avait pas d'autres
2 sources. On a essayé toutes les sources, on a
3 parlé à des banques, on a essayé d'emprunter sur
4 les actions Dianor. On a tout fait. Il n'y a pas
5 une institution qui voulait nous prêter. On a fait
6 beaucoup.

7 M. GILLES ROBILLARD :

8 Q Donc, le contrat de vingt-deux point cinq millions
9 (22,5 M\$) avec Georges Julmy, c'était d'autre
10 maquillage pour... parce que vous vous prépariez à
11 prendre les fonds des investisseurs pour payer les
12 impôts?

13 R Oui. Oui. Mais on ne l'a jamais, en tout cas de
14 mémoire, on ne l'a jamais présenté à personne ce
15 document-là, mais c'était la stratégie derrière,
16 oui.

17 Q O.K.

18 Me PATRICE BENOÎT :

19 Q Mais quand vous demandez à monsieur Julmy ce
20 contrat-là, vous lui dites quoi?

21 R Ah! Là, on a juste parlé d'un certain contrat. On
22 devait avoir un règlement de vingt-deux virgule
23 cinq millions (22,5 M\$) avec le gouvernement.
24 Monsieur Julmy savait qu'on était en divulgation
25 volontaire. Donc, on lui a demandé un document.

1 Maintenant, ça n'a pas été plus loin que la
2 préparation qui a duré, je pense, une demi-journée
3 à ce niveau-là.

4 Q Mais pour être clair, monsieur Julmy savait que ce
5 qu'on lui demandait c'était l'équivalent d'un faux
6 document sur lequel il était écrit qu'il vous
7 prêtait vingt-deux point cinq millions (22,5 M\$)?

8 R Oui.

9 Q Alors que ça n'a jamais été son intention de vous
10 prêter vingt-deux point cinq millions (22,5 M\$)?

11 R Tout à fait, oui.

12 Q Il savait que vous lui demandiez un faux document
13 dans le cadre de votre divulgation volontaire?

14 R Oui.

15 Me DENIS ST-ONGE :

16 Q Est-ce qu'il l'avait le vingt-deux point cinq
17 millions (22,5 M\$)?

18 R Non, non, du tout.

19 Me PATRICE BENOÎT :

20 Q Et pourquoi monsieur Julmy s'est prêté aussi
21 facilement à cet exercice-là?

22 R Bien, je pense que monsieur Julmy s'est aperçu à
23 la fin du... pas qu'il s'est aperçu, c'est peut-
24 être un mot trop fort, mais il croyait, par
25 l'entremise de toute la conciliation qui avait été

1 faite par Tercio Trust, qu'on avait, que le compte
2 VLA et VLX existaient vraiment.

3 Monsieur Julmy n'a jamais posé de question par
4 rapport à ça. Donc, lorsqu'il a régularisé les
5 états financiers de Tercio Trust, il était
6 persuadé, d'après moi en tout cas, à moins que
7 je me trompe, là, mais il était persuadé qu'on
8 avait des sommes dans les comptes VLA et VLX,
9 parce que c'est avec ces comptes-là qu'il a fait
10 les états financiers.

11 M. GILLES ROBILLARD :

12 Q S'il était persuadé qu'il y avait des sommes
13 d'argent dans ces comptes-là, suffisantes pour
14 couvrir, pourquoi faire un faux contrat qui...

15 R Bien, on l'aurait passé par Tercio. Tu sais,
16 Tercio qui avait en pied de bilan les montants
17 nécessaires, il y aurait eu un rapatriement au
18 sein de Tercio. Donc, je ne l'ai jamais vu ce
19 contrat-là. Peut-être que Tercio, peut-être... je
20 ne sais pas qui prêtait ou qui ne prêtait pas.

21 Q Je l'ai vu sur vos courriels.

22 R O.K. Et c'est qui, qui prête?

23 Q Georges Julmy à Vincent Lacroix.

24 R Là, je ne pensais pas que c'était... En tout cas,
25 c'est peut-être une première ébauche, là, mais il

1 y aurait sûrement eu une société qui aurait prêté
2 à, par l'entremise, probablement, du montant qu'il
3 pensait qui arriverait par VLA, VLX, parce que
4 c'est lui qui avait régularisé la situation des
5 états financiers de Tercio Trust en liquidation.
6 Donc, monsieur Julmy n'a jamais porté, comment je
7 pourrais bien dire ça, n'a jamais porté un
8 jugement à savoir que les montants chez Northern
9 au nom de Vincent Lacroix n'existaient pas.

10 Me PATRICE BENOÎT :

11 Q Mais, je ne suis pas sûr que j'ai compris votre
12 réponse à la dernière question de monsieur
13 Robillard. Il vous dit : « Si monsieur Julmy
14 croyait sincèrement que vous, Vincent Lacroix,
15 vous aviez une fortune personnelle de plusieurs
16 millions de dollars quelque part sur la foi des
17 états de compte UBS...

18 R Northern Trust.

19 Q Northern Trust, pardon. Pourquoi il ne se pose pas
20 plus de questions puis pourquoi il accepte de
21 participer à la confection d'un faux document par
22 lequel il dit vous prêter vingt-deux point cinq
23 millions (22,5 M\$), puis tout ça s'inscrit dans
24 une divulgation volontaire, là. J'essaie de
25 comprendre pourquoi quelqu'un, qui est convaincu

1 que vous avez une fortune personnelle, accepte de
2 préparer un faux document qui serait le camouflage
3 des paiements qui seraient effectués au
4 gouvernement dans le cadre de votre divulgation
5 volontaire?

6 R Oui.

7 Q Ça se comprend, s'il sait que vous n'avez pas de
8 fortune personnelle mais dans la mesure où il est
9 convaincu vous en avez une, pourquoi il fait ça?

10 R Bien, je ne peux pas dire qu'il était convaincu
11 qu'on en avait une. Suivez-moi bien, là; ce que je
12 pense, c'est qu'il n'a jamais - il y avait
13 toujours une zone grise à savoir si ça existait ou
14 si ça n'existait pas, mais il n'a jamais porté de
15 jugement, à savoir si VLA ou VLX existait ou
16 n'existait pas parce qu'il a pris les documents,
17 il a régularisé Tercio avec le pied de bilan. Mais
18 effectivement, dans quel contexte ça s'est fait?
19 Il l'a fait à notre demande, sans poser vraiment
20 de questions, mais je ne crois pas qu'il l'aurait
21 signé par l'entremise de Georges Julmy qui prêtait
22 à Vincent Lacroix.

23 Me PATRICE BENOÎT :

24 On va le produire sous VL-29.

1 Me DENIS ST-ONGE :

2 Mais je ne l'ai pas, moi.

3 Me PATRICE BENOÎT :

4 Bien, monsieur Robillard l'a sur son ordinateur.

5 Il nous en donnera une copie papier puis on

6 l'ajoutera, mais sous VL-29, donc c'est le

7 contrat, le projet de contrat de prêt entre Julmy

8 comme prêteur et monsieur Lacroix comme

9 emprunteur.

10

11 VL-29 :

12 Projet de contrat de prêt entre Georges Julmy,

13 comme prêteur, et M. Lacroix comme emprunteur

14

15 Me DENIS ST-ONGE :

16 Q Quand vous parlez des états financiers de Tercio

17 Trust puis de pied de bilan, est-ce que c'est de

18 ça que vous faites référence, le pied de bilan,

19 là?

20 R Oui. Ça c'est le montant qu'on retrouve ici, à

21 l'annexe 3.

22 Q O.K. Alors on va produire l'état financier, sous

23 VL-30.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Me PATRICE BENOÎT :

VL-30, états financiers de Tercio Trust au 31 décembre 2002.

VL-30 :

États financiers de Tercio Trust au 31
Décembre 2002

Me DENIS ST-ONGE :

Q C'était quoi l'idée, puis on va peut-être finir par ça aujourd'hui, demain on va revenir dans des sujets plus précis de la fin 2005, comme Hindle, Asselin, et cetera.

R Oui.

Q C'était quoi l'idée d'aller investir dans l'auberge à Magog?

R C'était quoi l'idée d'aller investir dans l'auberge à Magog?

Q Peut-être nous résumer un peu, c'est quoi l'investissement que vous avez fait, d'abord, dans l'auberge à Magog?

R Oui. L'auberge, c'est un investissement, de mémoire, c'est une avance de deux virgule sept millions (2,7 M\$).

Q Oui.

1 R Qui a été faite à Gestion Lacroix, qui a servi à
2 l'achat de l'auberge. L'auberge à Magog, il y a un
3 permis qui permet d'élever de deux autres étages
4 l'auberge, et de construire - ça c'est la, si on
5 veut, la farce en Estrie, c'est le stationnement
6 le plus cher qui existe en Estrie, c'est le
7 stationnement de l'auberge qui donne à peu près un
8 cent (100), cent cinquante (150) pieds sur le lac
9 Memphrémagog et tu as le droit de construire des
10 condos sur ce stationnement-là.
11 Donc, le but était d'acheter l'auberge avec un
12 développement immobilier pour l'amener à un projet
13 qui nous aurait amené à faire relativement un
14 profit, un profit raisonnable sur cet
15 investissement-là.
16 L'investissement de deux virgule sept millions
17 (2,7 M\$) arrivait de deux versements sur l'achat
18 de l'hôtel qui était d'une valeur totale de quatre
19 virgule cinq millions (4,5 M\$). Deux virgule sept
20 millions (2,7 M\$) au départ et un virgule huit
21 (1,8 M\$) à même les profits de l'auberge pour les
22 vingt-quatre (24) mois suivants ou les trente (30)
23 mois suivants. Je ne me souviens plus des clauses
24 très précises du contrat.

1 Donc, le deux virgule sept millions (2,7 M\$) versé
2 comprenait... est un peu une valeur totale des
3 chambres d'hôtel et des condotels. Donc, ce
4 n'était pas juste la valeur reliée à l'auberge,
5 mais ça a donné la propriété seulement que de
6 l'auberge avec un lien pour acheter les condotels.

7 Q Mais l'argent a transité des fonds?

8 R Oui.

9 Q Pour aller dans Norbourg International, je pense?

10 R Oui.

11 Q Pour aller dans...

12 R Gestion Lacroix.

13 Q Gestion Lacroix. Gestion Lacroix était détenue par
14 votre frère?

15 R À quarante pour cent (40%).

16 Q À quarante pour cent (40%) puis vous à soixante
17 pour cent (60%)?

18 R À soixante pour cent (60%), moi.

19 Q Pourquoi le cadeau?

20 R Bien, il n'y a pas vraiment eu de cadeau. C'est
21 quand on parlait à tout le monde, c'était une
22 forme...

23 Q Pourquoi ne pas l'avoir laissé dans Norbourg
24 International?

25 R Mais ça c'était tout le temps les structures de

1 l'interne suite aux enquêtes qui se passaient.
2 C'était toujours... c'est la même chose avec
3 Dianor; pourquoi ne pas les avoir mis au nom de
4 Norbourg dans le dossier actuel? C'est que suite à
5 certaines discussions, il y a des gens à l'interne
6 qui avait peur que les sociétés Norbourg, dans
7 l'enquête, arrêtent leurs activités.
8 Donc, ils disent : « Ça va être beaucoup plus
9 difficile si tu te fais attaquer d'un point de vue
10 personnel à l'intérieur de ça. » C'est ce qu'on
11 nous contait à l'interne.

12 Q Qui vous disait ça?

13 R Monsieur Asselin.

14 Q Est-ce qu'il était au courant de la transaction de
15 l'auberge?

16 R Oui, oui, oui, il était au courant. Oui, oui, oui.
17 Il était au courant de tout.

18 Q Est-ce qu'il était au courant de toutes les
19 transactions que vous avez faites?

20 R Il était au courant de toutes les transactions,
21 monsieur Asselin.

22 Q Même les acquisitions qui se faisaient dans
23 Norbourg International?

24 R Tout, tout, tout, définitif. Donc, la question de
25 l'auberge, ça a été...

1 Q Mais si Gestion c'était cent pour cent (100%)
2 Vincent Lacroix, je pourrais peut-être comprendre,
3 mais il y a un quarante pour cent (40%) à votre
4 frère?

5 R Oui, mais il avait un prêt, le prêt, ou l'avance
6 ou le prêt, qui était censé se concrétiser lorsque
7 je reviendrais de vacances, le prêt était plus
8 fort que l'actionnariat. Donc, c'est pour ça
9 qu'on... s'il avait été vraiment un cadeau, il y
10 aurait eu seulement que de l'actionnariat et non
11 pas un prêt fait.

12 Q Le cadeau aurait pris forme uniquement si ça avait
13 réussi, si ça avait fait beaucoup d'argent, puis
14 s'il avait eu un rendement après le remboursement
15 du prêt?

16 R Voilà, en plein ça. Donc, dans le contexte de la
17 transaction, il n'y avait pas de cadeau qui était
18 fait là, il devait rembourser deux virgule sept
19 millions (2,7 M\$) puis l'intérêt. Il y avait une
20 cédule de faite, qui a été donnée à Ernst & Young
21 à l'époque, qui remboursait tant par année, suite
22 à l'acquisition également des vingt-six (26)
23 autres condotels. Et là, c'est là qui... suite à
24 l'événement du 25 août, on a seulement, il n'a pas
25 eu la chance, finalement, de concrétiser le

1 placement qui s'était fait. C'est un peu dommage
2 parce que ce qui est plate dans cette chose-là,
3 c'est que ce n'était pas bien balancé. La loi des
4 valeurs mobilières nous interdit de mentionner
5 qu'on est sous enquête, donc mon frère ne le
6 savait pas qu'on était sous enquête et ça il
7 pourrait vous le dire. D'ailleurs il m'avait
8 demandé d'où viennent les fonds, puis c'est à ce
9 moment-là que je lui avais montré la divulgation
10 volontaire. Mais monsieur Magnan, sa belle-fille
11 est avocate à l'AMF et il le savait qu'on était
12 sous enquête.

13 Donc, la transaction ne s'est pas faite sur le
14 même pied d'égalité, et c'est là...

15 Q Monsieur Magnan, c'est le vendeur?

16 R C'est le vendeur de l'auberge. C'est lui qui
17 possédait les vingt-six (26) chambres condotels et
18 l'auberge, et l'auberge l'Étoile. Donc finalement,
19 il y a jamais eu...

20 Q Ça s'est concrétisé quand, ça?

21 R Le 1er août 2005. Donc, l'auberge embarque, d'un
22 point de vue où depuis février Patrick parle avec
23 monsieur Farat, qui était pour... monsieur Farat
24 avait certains contacts qu'il voulait vendre des
25 entreprises. C'est-à-dire qu'il avait des contacts

1 dont certaines personnes voulaient vendre leur
2 entreprise et dont l'auberge l'Étoile à Magog. Il
3 y a eu des discussions avec une société qui
4 faisait des sacs de plastique, il y a eu plein de
5 discussions et finalement - moi, je n'assistais
6 pas à ces discussions-là, mais Patrick a décidé
7 que la transaction se passerait avec monsieur
8 Magnan et l'auberge l'Étoile. Donc, dans un
9 contexte où il y avait un prêt à une société, un
10 partage d'actionariat et évidemment le prêt
11 devait être remboursé avec le temps.

12 Me PATRICE BENOÎT :

13 Q L'objectif de cette transaction-là, c'était
14 purement parce que vous aviez flairé qu'il y avait
15 une bonne opportunité de rendement avec ça?

16 R Ah! Définitif. Quand tu regardes, c'est sûr, c'est
17 parce que le projet, le deux virgule sept millions
18 (2,7 M\$) n'a jamais été la valeur qu'on avait
19 attribuée à l'Auberge seulement. C'était quatre
20 virgule cinq millions (4,5 M\$) qui était attribué
21 comme valeur à l'Auberge et les vingt-six (26)
22 condos, et en plus du potentiel de développement
23 qu'on pouvait faire à côté, à côté de l'Auberge,
24 par rapport au stationnement. Mais finalement,
25 monsieur Magnan a été chanceux dans la

1 transaction, parce que finalement il a reçu un
2 plus gros montant pour seulement une propriété
3 dont la valeur était en bas de cinquante pour cent
4 (50%) de la valeur totale de la transaction, et il
5 a reçu beaucoup plus que cinquante pour cent (50%)
6 de la transaction.

7 Me DENIS ST-ONGE :

8 Q Mais il ne vous a pas mis un gun sur la tête pour
9 faire la transaction, là.

10 R Non.

11 Q Il n'en avait pas de toute façon.

12 R De?

13 Q Il n'avait pas de pouvoir pour vous forcer à faire
14 cette transaction-là.

15 R Non. Non. Bien, en tout cas, si je comprends bien
16 la question, on n'a jamais été forcé à la faire.

17 Me PATRICE BENOÎT :

18 Q Il n'avait pas d'outils de chantage contre vous?
19 Ce n'était pas dans un contexte où il disait : si
20 tu ne m'achètes pas à ce prix-là, puis de cette
21 façon-là...

22 R Il n'y a pas de transaction. Ça, il le disait.

23 Q Oui, il disait : il n'y a pas de transaction, mais
24 il ne vous menaçait pas, entre guillemets, de
25 conséquences plus dommageables pour vous ou

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23

Norbourg?

R Non, non, du tout.

Me DENIS ST-ONGE :

Alors on suspend jusqu'à demain matin,
l'interrogatoire de monsieur Lacroix.

ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

* * * * *

Je, soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe
officielle, certifie sous mon serment d'office que
les pages qui précèdent sont et contiennent la
transcription exacte et fidèle de la déposition du
témoin ci-dessus mentionné, recueillie par moi au
moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

YOLANDE TEASDALE, s.o.